

La

# Correspondance économique

Quotidien d'Informations économiques et sociales

Lundi 2 mars 2015 – 74<sup>ème</sup> année – N° 23305

Le n° (HT) 23 €

Tarifs d'abonnement (HT) : 1 an : 4 350 € – 6 mois : 2 390 € – 3 mois : 1 310 €

## SOMMAIRE

BULLETIN DU JOUR .....4

### FAITS ET TENDANCES

La Commission européenne détaille sa proposition de recommandation budgétaire pour la France .....6

Le Premier ministre grec Alexis TSIPRAS assure qu'il n'y aura pas de troisième plan d'aide au pays, et annonce un premier train de mesures pour lutter contre l'évasion fiscale et accroître les recettes de l'Etat.....7

Transparence fiscale : M. Pierre MOSCOVICI va présenter à la Commission un projet de directive .....9

Le gouvernement a élaboré un plan de 3 milliards d'euros d'économies pour les hôpitaux..... 10

L'Autorité de la concurrence va réviser sa procédure de clémence..... 12

Le dispositif PEA-PME réalise un démarrage timide et déçoit les prévisions, peut-être trop optimistes..... 13

### LES FEMMES, LES HOMMES ET LES AFFAIRES

Vivendi sort définitivement de Numericable-SFR en cédant à M. Patrick DRAHI ses 20 % restants..... 15

M. Olivier JAUDOIN, précédemment directeur adjoint de la stabilité financière à la direction générale des opérations de la Banque de France, est nommé directeur de la résolution de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) ..... 17

Airbus Group présente des résultats records en 2014..... 17

La Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM), dont l'activité commerciale et les résultats financiers sont en hausse en 2014, se fixe pour priorités le développement, l'adaptabilité et la qualité du service.....	19
Les voyants sont au vert pour la Fnac en 2014 .....	20
M. Bernard BIGOT, jusqu'alors président et administrateur général du Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA), a pris la direction générale d'Iter Organization .....	21
M. Kriton ANAVLAVIS, jusqu'alors directeur général de S&B Industrial Minerals, est nommé directeur financier d'Imerys .....	21
Financière de Courcelles et Financière de l'Epervier opèrent un rapprochement .....	22
M. Denis PRIEUR, conseiller d'Etat, ancien préfet du Pas-de-Calais, de l'Essonne, du Haut-Rhin et de la Saône-et-Loire, présidera le comité d'indemnisation des victimes des essais nucléaires .....	22
M. Timothée de ROUX, jusqu'ici directeur général délégué de la chaîne hôtelière Châteaux & Hôtels Collection, en charge du développement digital, est nommé directeur marketing de HomeAway France .....	23
L'architecte Jean-Michel WILMOTTE élu membre de l'Académie des Beaux-Arts.....	23
<u>LA VIE DES AFFAIRES EN QUELQUES LIGNES</u> .....	24
<u>L'AGENDA DU DIRIGEANT</u> .....	27
CARNET .....	27
<u>ETUDE HEBDOMADAIRE</u>	
Les réformes structurelles engagées par l'Italie depuis 2011 pour améliorer la compétitivité du pays, selon l'Institut de l'entreprise.....	29

RÉSULTATS  
ANNUELS  
2014

Chiffre d'affaires

**74,7**Mds€Résultat opérationnel  
courant**7,2**Mds€Résultat net récurrent,  
part du Groupe**3,1**Mds€

Dividende

**1**€ par action

Soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale

Dividende majoré

**+10%**Pour les titres inscrits  
au nominatif depuis  
au moins 2 ans en continu

## AGENDA 2015

27 avril

Informations financières  
du 1<sup>er</sup> trimestre

28 avril

Assemblée Générale

5 mai

Paiement du solde  
du dividende 2014

## EN SAVOIR PLUS

www.gdfsuez.com  
actionnaires@gdfsuez.com  
0 800 30 00 30

“

Dans un contexte difficile, la solidité de notre modèle économique et de notre structure financière nous ont permis d'atteindre tous nos objectifs financiers en 2014. Ces bons résultats témoignent de la capacité de résistance de GDF SUEZ.

Nous avons été les premiers l'an passé à prendre des mesures radicales avec d'importantes dépréciations d'actifs, tenant compte du bouleversement du paysage énergétique. Nous avons également redéfini notre stratégie de manière claire : être leader dans la transition énergétique en Europe et être l'énergéticien de référence sur les marchés à forte croissance.

La politique d'allocation du capital sur 2014-2016 permet au Groupe de mettre en œuvre sa stratégie de croissance, de poursuivre sa politique de développement sélective et rentable et de maintenir une politique de dividende attractive.

”

Gérard Mestrallet  
Président-Directeur Général

■ Résultat opérationnel courant en forte croissance organique de +8,2%, corrigé de l'effet climat en France et du rattrapage tarifaire enregistré en 2013

■ Atteinte des objectifs malgré des éléments exogènes défavorables (sécheresse au Brésil et arrêt temporaire de 3 unités nucléaires)

■ Résultat net récurrent résilient en 2015 malgré la chute des prix du pétrole et du gaz grâce à la mise en place d'un plan de réaction ciblé

■ Stabilisation de la politique de dividende sur 2014-2016 basée sur un taux de distribution de 65-75% avec un minimum de 1 euro par action

© GDF SUEZ / MORISCA CAMILLE

**GDF SUEZ**

ÊTRE UTILE AUX HOMMES

**BULLETIN DU JOUR****Nouvelles diverses en France**

- ♦ Le Conseil d'Etat a validé l'essentiel du décret, dit "Sunshine Act", obligeant les industriels à publier leurs liens d'intérêts avec les professionnels de santé, mais a ouvert la voie à davantage de transparence en modifiant sa circulaire d'application, a-t-on appris vendredi. Le Conseil national de l'Ordre des médecins (CNOM) avait déposé un recours en juin 2013, demandant l'annulation de ce décret qui ne répondait pas, selon lui "aux exigences de transparence entre professionnels de santé et industrie pharmaceutique".
- ♦ Le président de l'UMP, M. Nicolas SARKOZY, souhaite repousser à 63 ans l'âge légal de départ à la retraite dès 2020 et propose d'augmenter le temps de travail des fonctionnaires, dans un entretien à paraître ce matin dans "Le Figaro". Alors que ses rivaux Alain JUPPE et François FILLON prônent la retraite à 65 ans, l'ancien chef de l'Etat "préfère passer l'âge légal de départ à 63 ans pour bénéficier d'une retraite à taux plein, mais le faire à raison d'une augmentation de quatre mois par an. C'est-à-dire repousser l'âge de départ à 63 ans (et à 68 ans, sans décote), en trois ans". L'an dernier, l'UMP a proposé de le reculer à 65 ans en 2023. M. SARKOZY veut aussi "repenser tout notre Code du travail" et propose "une règle simple" : "ne garder que les droits fondamentaux des salariés dans le Code du travail et renvoyer le reste à la négociation d'entreprise".
- ♦ Le gouvernement va mettre en place début mai un site internet doté d'"un comparateur de toutes les offres des maisons de retraite", a déclaré la secrétaire d'Etat chargée de la Famille, des personnes âgées et de l'autonomie Laurence ROSSIGNOL dans un entretien au "Parisien" publié samedi. Ce comparateur "sera accessible sur un nouveau portail, dénommé Pourlespersonnesagees.gouv.fr", a précisé Mme ROSSIGNOL.
- ♦ Un premier arrêté, publié le 28 février 2015 au "Journal officiel", porte création d'un traitement automatisé de gestion de la vente sur internet des timbres fiscaux dématérialisés dénommé "timbres fiscaux dématérialisés" (TFD). Un second arrêté, publié le 1<sup>er</sup> mars, porte création d'un traitement automatisé de suivi des ventes des timbres fiscaux dématérialisés dénommé "Administration des timbres électroniques" (ATE).
- ♦ Les discriminations freinent l'intégration économique en France des jeunes descendants d'immigrés, notamment originaires d'Afrique, aggravant des inégalités importantes, selon un rapport publié hier. Les difficultés d'insertion économique sont un "problème au caractère massif, qu'illustrent les statistiques sur les aspects scolaires et de l'emploi", résume M. Jean PISANI-FERRY, le commissaire général de France Stratégie qui a réalisé la note compilant les diverses études publiées dans ce rapport.
- ♦ Les mises en chantier de logements neufs en France ont reculé de 9,4 % de novembre à janvier sur un an, à 88 200, a annoncé vendredi le ministère du Logement, qui a entièrement révisé sa méthode de calcul. Dans le même temps, le nombre de permis de construire accordés pour des logements neufs a chuté de 7,5 % à 85 600 par rapport à la même période de l'année précédente. Par type de constructions, sur la période, les mises en chantier de logements ordinaires sont ressorties en baisse de 8 % à 78 800 unités, selon l'estimation du ministère. Celles des logements en résidence (pour seniors, étudiants, de tourisme) ont mieux résisté, avec un léger recul de 1,7 % à 6800 unités. Sur 12 mois, à fin janvier, le recul est de 8,2 % pour les permis de construire, qui s'élèvent à 374 500, a indiqué le ministère.
- ♦ La consommation des ménages en biens a continué d'augmenter en janvier, progressant de 0,6 % après une hausse de 1,6 % en décembre, a annoncé vendredi l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE). "Cette hausse résulte notamment du dynamisme des achats d'automobiles et des dépenses de gaz et d'électricité", a précisé l'INSEE.
- ♦ La 52<sup>ème</sup> édition du Salon de l'agriculture s'est achevée hier, après neuf jours de débats autour de la modernité, l'innovation et l'industrialisation de l'agriculture. La plus grande ferme de France reste aussi le salon le plus populaire, avec plus de 691 000 visiteurs.

## Nouvelles diverses à l'étranger

- ♦ Le Premier ministre québécois Philippe COUILLARD, qui débute aujourd'hui une visite de cinq jours à Paris et Bordeaux, veut "continuer à élargir" la relation de la Belle Province avec la France en encourageant notamment la coopération maritime.
- ♦ A l'issue de la prochaine réunion du conseil de la Banque centrale européenne (BCE) jeudi, les observateurs guetteront des détails sur son programme de rachat d'actifs, à ses débuts, et tout commentaire sur la Grèce à nouveau sur la sellette. Le conseil des gouverneurs tiendra jeudi sa deuxième réunion de politique monétaire de l'année, cette fois-ci à Chypre, suivie comme toujours d'une conférence de presse de son président Mario DRAGHI.
- ♦ La Russie a confirmé vendredi sa participation à la réunion tripartite qui doit se tenir aujourd'hui à Bruxelles pour tenter de régler la querelle entre Moscou et Kiev sur la livraison de gaz aux séparatistes ukrainiens. Le groupe russe Gazprom a déjà prévenu que faute de paiement de l'Ukraine, il couperait ses livraisons vers l'Ukraine et que cela pourrait affecter les consommateurs européens.
- ♦ La croissance de l'économie américaine a ralenti au 4<sup>ème</sup> trimestre 2014 dans le sillage de la conjoncture mondiale mais les consommateurs, aidés par la chute des prix du pétrole, ont joué le rôle de locomotive. Selon la deuxième estimation du département du Commerce publiée vendredi, le Produit intérieur brut (PIB) américain a augmenté de 2,2 % en rythme annualisé lors du dernier trimestre 2014.
- ♦ L'Espagne a annoncé vendredi une contribution de 1,5 milliard d'euros au financement du plan d'investissement, dit plan JUNCKER, qui doit permettre de financer des projets stratégiques dans toute l'Europe. L'Institut de crédit officiel (ICO) participera au cofinancement "des projets intéressants l'Espagne" sélectionnés par le Fonds européen des investissements stratégiques (FEI), a annoncé le gouvernement espagnol
- ♦ L'Inde va créer un système de sécurité sociale universelle et accroître fortement ses investissements dans les infrastructures, a annoncé samedi le ministre des Finances Arun JAITLEY lors de la présentation du budget 2015/2016.
- ♦ Le Premier ministre israélien Benjamin NETANYAHU devait arriver hier à Washington pour une mission "historique" visant à torpiller l'accord international sur le nucléaire iranien que les Etats-Unis, au contraire, font tout pour sceller d'ici un mois.

## Sur les marchés

Places	Indices		Evolution depuis la dernière séance		
			26/02/2015	27/02/2015	% sur la séance
New York	Nasdaq	↘	4987,89	<b>4963,53</b>	-0,49 %
	Dow Jones	↘	18214,42	<b>18132,70</b>	-0,45 %
Paris	CAC 40	↗	4910,62	<b>4951,48</b>	0,83 %
Francfort	Dax	↗	11327,19	<b>11401,66</b>	0,66 %
Londres	Footsie	↘	6949,73	<b>6946,66</b>	-0,04 %
Europe	Euro Stoxx 50	↗	3574,94	<b>3599,00</b>	0,67 %

Dates	Taux		Devises (euro/devise)				Pétrole
	0AT 10ans	US T NOTE 10ans	Dollar US	Livre	Yen	Franc Suisse	Brent
26/02/2015	0,453 %	1,956 %	1,119	0,726	133,72	1,06	60,90
27/02/2015	<b>0,461 %</b>	<b>1,955 %</b>	<b>1,119</b>	<b>0,725</b>	<b>133,92</b>	<b>1,06</b>	<b>62,32</b>
	↗	↘	→	↘	↗	→	↗

**FAITS ET TENDANCES****La Commission européenne détaille sa proposition de recommandation budgétaire pour la France**

La Commission européenne a adopté vendredi sa proposition de recommandation concernant le déficit de la France. Pour rappel, les grandes lignes de cette recommandation avaient été annoncées mercredi (cf. CE du 26 février), en particulier sa mesure la plus emblématique : le délai de deux ans pour ramener le déficit public en dessous de la barre de 3 % du PIB. Mais la recommandation présentée vendredi est bien plus précise : la Commission souhaite que la France ramène son déficit à 4 % du PIB en 2015, à 3,4 % en 2016, et à 2,8 % du PIB en 2017. Selon la Commission, cela revient à effectuer un effort structurel de 0,5 % en 2015, de 0,8 % en 2016, et de 0,9 % en 2017.

Le commissaire européen aux Affaires économiques Pierre MOSCOVICI a refusé vendredi de parler de "surveillance" de la France. "Je parle d'incitations", a déclaré M. MOSCOVICI sur RTL, "mais en même temps ces incitations sont pressantes d'une certaine façon, puisque nous avons des procédures, et la France n'est pas du tout en situation d'être sanctionnée, mais on lui dit de manière ferme en effet : Il faut les faire ces réformes, comme tous les pays d'Europe". De son côté le ministre des Finances Michel SAPIN a déclaré que la France était "en capacité" de respecter la trajectoire "exigeante" et "réaliste" fixée par la Commission.

La France a déjà mis en avant un certain nombre de mesures, que les services de la Commission jugent insuffisantes pour effectuer ces efforts structurels supplémentaires. Plus précisément, il manquerait encore 0,2 % en 2015, 1,2 % en 2016, et 1,3 % en 2017. Le chiffre de 0,2 % avait déjà été annoncé par la Commission, lors de la présentation de ses prévisions économiques d'hiver (cf. CE du 6 février). Ce 0,2 point correspondrait environ à 4 milliards d'euros. Ils seront constatés dès le mois de mai 2015 par la Commission. Plusieurs sources européennes ont répété que ce délai de deux ans n'était pas un "chèque en blanc" fait à la France. Cette proposition de recommandation doit être adoptée par les Etats membres, lors du Conseil 'ECOFIN' qui aura lieu le 10 mars à Bruxelles. Selon le service de presse du Conseil, la procédure formelle est celle d'un vote à la majorité qualifiée des Etats de la zone euro, sauf de l'Etat concerné. Mais, selon une source du Conseil, la procédure se fait d'habitude par consensus, et "il est très rare que l'on procède effectivement au vote."

Cette recommandation de la Commission s'appuie sur une analyse en détail de la situation économique de la France (In-Depth Review on the prevention and correction of macroeconomic imbalances). Selon ce document, la France a perdu 13 % de ses parts de marché à l'exportation depuis 2012, l'endettement public et privé "accroît la vulnérabilité du pays", et le taux de chômage ne "devrait pas diminuer significativement dans les prochaines années." De plus, le rapport pointe les rigidités du marché du travail et la complexité de la réglementation. Enfin, il pointe la taille importante de l'économie française et ses liens avec le reste de l'économie européenne, et affirme que "des réformes structurelles en France soutiendraient l'activité dans l'ensemble de la zone euro".

Afin d'atteindre les objectifs fixés, la proposition de recommandation demande d'ores et déjà que la France mette pleinement en œuvre les mesures déjà adoptées pour 2015. Elle doit de plus d'ici la fin du mois d'avril, assurer "un effort fiscal supplémentaire" afin d'atteindre l'effort structurel fixé à 0,5 % pour cette année. Cela suppose, précise le document, "l'indication, l'adoption et la mise en œuvre de mesures structurelles additionnelles" équivalant à 0,2 % de PIB.

## **Correspondance économique** .....

La France devrait "intensifier ses efforts" afin d'identifier les opportunités d'économies dans tous les secteurs de l'administration publique, incluant la sécurité sociale et les collectivités locales, précise encore le document. Ces mesures de consolidation budgétaire doivent permettre un redressement durable des finances publiques mais ne doivent pas être préjudiciables au redressement de la compétitivité de l'économie française.

Le Conseil, prévoit la recommandation, fixe au 10 juin 2015 la date butoir pour présenter le détail des mesures additionnelles structurelles pour 2015, et le contour de celles à venir pour 2016 et 2017. "La loi de programmation des finances publiques devrait être actualisée", préconise en outre la recommandation, afin de tenir compte de la nouvelle trajectoire".

Enfin, la France devra présenter un rapport à la Commission et au Comité économique et financier (instance qui prépare les travaux et les délibérations du Conseil ECOFIN). Celui-ci devra être soumis pour la première fois le 10 décembre 2015, puis tous les 6 mois. En outre, elle devra informer sur le plan de réforme annoncé le 18 février dernier (cf. CE du 19 février) qui sera complété dans le cadre du Programme national de réforme (PNR) qui devra être rigoureusement mis en œuvre, conclut la recommandation.

### **Le Premier ministre grec Alexis TSIPRAS assure qu'il n'y aura pas de troisième plan d'aide au pays, et annonce un premier train de mesures pour lutter contre l'évasion fiscale et accroître les recettes de l'Etat**

Le Premier ministre grec Alexis TSIPRAS a assuré vendredi qu'il n'y aurait pas "de troisième mémorandum", ou plan d'aide au pays, à la fin de l'extension de quatre mois du programme actuel obtenue quelques heures plus tôt (cf. infra), et a annoncé les premiers projets de loi pour cette semaine.

"Les memoranda" (programmes de financement du pays contre une extrême austérité, menés par les créanciers de la Grèce, UE et FMI, depuis 2010) "sont finis", a réitéré M. TSIPRAS devant le conseil des ministres. Il a assuré que l'accord relais obtenu de l'Eurogroupe permettra à la Grèce "de renégocier avec sincérité et sans chantage le fond de l'accord des prêts au pays en mettant sur la table la question de la réduction de la dette".

Le premier projet de loi du nouveau gouvernement de gauche radicale Syriza sera déposé cette semaine et comprendra des mesures sociales pour faire face "à la crise humanitaire" subie par le pays en raison justement de cette politique drastique d'austérité, a annoncé M. TSIPRAS. Ces mesures, qui constituent la base du programme de Syriza, concernent "la fourniture gratuite de courant électrique à 300 000 familles", un programme de logement pour 30 000 personnes", a-t-il expliqué, ainsi qu'un plan d'étalement des dettes des particuliers et des entreprises envers l'Etat. Et pour renflouer les caisses de l'Etat, un projet de loi sera déposé visant à inciter les contribuables à payer une partie de leurs arriérés. Le cumul des arriérés d'impôts des contribuables grecs s'élève à 76 milliards d'euros et continue d'augmenter tous les mois, en raison des difficultés économiques des ménages. Dans ce même projet, des mesures sont prévues pour accélérer la procédure des contrôles des évadés fiscaux, a dit M. TSIPRAS en rappelant que la lutte contre l'évasion fiscale et la corruption sont parmi les priorités de son gouvernement.

Le ministre grec des Finances Yanis VAROUFAKIS n'a pas exclu samedi l'adoption d'"une taxe extraordinaire" pour "ceux qui peuvent payer" afin d'assurer des budgets à l'équilibre. M. VAROUFAKIS a également évoqué le problème de créances douteuses, qui pèsent sur le

## **Correspondance économique** .....

budget des banques. Selon lui, la solution serait d'utiliser les 11 milliards d'euros contenus dans le Fonds hellénique de stabilité financière pour permettre aux banques de prêter aux entreprises, et de résoudre le problème de liquidités sur le marché.

Jeudi par ailleurs, doit être voté un projet de loi visant à réintroduire l'ancienne télévision publique ERT, remplacée depuis par la chaîne Nerit, avec cinq fois moins d'employés. M. TSIPRAS a aussi annoncé la révocation d'un grand projet controversé d'exploitation d'une mine d'or mené dans le nord du pays par une société canadienne.

### **Les députés allemands débloquent les aides à la Grèce**

Peu de temps avant les annonces faites par M. Alexis TSIPRAS, les députés allemands levaient vendredi le dernier blocage aux aides internationales qui doivent accorder un répit à la Grèce. Ils ont approuvé à une écrasante majorité une extension de quatre mois décidée mardi par les Européens.

"La Grèce a surmonté un obstacle difficile", s'est félicité le Premier ministre grec auprès de la chaîne de télévision Euronews, saluant dans le vote allemand un "acte politique de bon sens et de démocratie". "Nous commençons à travailler dur pour changer la Grèce, dans une Europe qui change", a-t-il ajouté, alors que sa volonté de remise en cause du cap économique européen constitue justement une pomme de discorde avec Berlin. Malgré les réserves allemandes sur la fiabilité du nouveau gouvernement grec, 541 élus du Bundestag ont dit oui à un prolongement du programme d'aides jusqu'au 30 juin 2015. L'ensemble des partis représentés à la chambre basse du Parlement allemand avaient appelé à soutenir le texte. Néanmoins, 32 députés ont voté contre et 13 ont voté blanc, essentiellement issus des rangs conservateurs de la chancelière Angela MERKEL. D'autres avaient dit se sentir mal à l'idée de devoir soutenir la Grèce dont le gouvernement de gauche radicale défie la ligne de réformes et de rigueur budgétaire, nullement négociable pour les Allemands.

Dans un vibrant plaidoyer pro-européen avant le vote, le ministre des Finances Wolfgang SCHAUBLE avait exhorté les députés à donner leur aval, tout en reconnaissant qu'il ne s'agissait "pas d'une décision facile". "Je demande à chaque député de ne pas désapprouver (l'extension des aides) car nous causerions à notre peuple et à notre avenir de trop gros dégâts", avait-il souligné.

M. Wolfgang SCHAUBLE a aussi estimé, dans un entretien publié dans le "Bild am Sonntag" d'hier, qu'il fallait donner "un peu de temps" au gouvernement grec d'Alexis TSIPRAS arrivé au pouvoir il y a seulement un mois, et s'est dit confiant dans la volonté d'Athènes de mettre en place des réformes.

### **140 milliards d'euros d'aides supplémentaires**

Les élus devaient dire s'ils approuvaient ou non l'extension de quatre mois d'un programme d'aides européen pour la Grèce adopté en 2012 et qui prévoit 140 milliards d'euros d'aides sous forme de prêts. Ce programme devait initialement arriver à expiration ce vendredi à minuit. Le Bundestag était le seul Parlement en Europe appelé à se prononcer sur cet accord.

Face à des Allemands majoritairement hostiles, M. SCHAUBLE a cherché à rassurer, insistant sur le fait qu'il ne s'agissait en aucun cas d'accorder de "nouveaux milliards à la Grèce" ou de modifier les termes du contrat passé avec un pays aux abois. Le commissaire européen aux Affaires économiques Pierre MOSCOVICI a d'ailleurs enjoint Athènes "à respecter ses obligations envers ses partenaires européens et le Fonds monétaire international".



## **Correspondance économique** .....

Cette proposition d'extension avait été arrachée mardi à l'issue d'un bras de fer entre Berlin et Athènes, au cours duquel le ton est monté, notamment entre M. SCHAUBLE et son homologue grec Yanis VAROUFAKIS. Le gouvernement d'Alexis TSIPRAS, élu fin janvier sur la promesse de porter un coup d'arrêt à la politique d'austérité défendue par l'Allemagne, s'était finalement engagé à poursuivre ses réformes et les mesures d'économie. Mais M. VAROUFAKIS, lui-même sous la pression de son opinion publique, a indiqué vendredi avoir délibérément présenté un programme de réformes flou pour s'assurer l'aval des Parlements de la zone euro. Cette déclaration a été perçue comme une provocation à Berlin.

La nécessité urgente de s'entendre avec ses créanciers était d'autant plus grande pour Athènes que l'économie s'est contractée plus que prévu à la fin de l'année dernière, avec un recul du PIB de 0,4 % au quatrième trimestre. M. Wolfgang SCHAUBLE a averti vendredi qu'Athènes devait désormais "s'en tenir aux mesures (de rigueur) nécessaires" et ce "sans aucune réserve".

### **L'Espagne et le Portugal répliquent au nouveau Premier ministre grec**

Mais la Grèce va devoir aussi apprendre à gérer sa première maladresse diplomatique. L'Espagne et le Portugal ont en effet vertement répliqué hier au nouveau Premier ministre grec qui les accusait de s'être ligüés contre lui.

Dans un premier accrochage public avec ses pairs européens depuis son arrivée au pouvoir en janvier, M. TSIPRAS a accusé samedi les gouvernements conservateurs de Madrid et Lisbonne de s'être montrés intransigeants dans les négociations sur la dette grecque, pour des raisons électorales. Même les tensions entre les négociateurs grecs et l'Allemagne n'avaient pas atteint ce niveau d'attaques au grand jour. "Le parti de la gauche radicale (Syriza) a décidé que la faute des problèmes de la Grèce retombait sur le gouvernement du Portugal et le gouvernement espagnol", a ironisé hier le chef du gouvernement espagnol Mariano RAJOY. "Nous ne sommes pas responsables de la frustration qu'a créé la gauche radicale grecque en faisant des promesses qu'elle savait intenables", s'est-il emporté. "Se chercher un ennemi à l'extérieur (...) cela ne résout pas les problèmes, ça ne fait que les aggraver", a-t-il poursuivi. "La seule solution c'est d'être sérieux". Le ton était tout aussi outré au Portugal. Ces accusations "sont totalement absurdes et (...) tristes de la part d'un dirigeant qui devrait être à la hauteur de ses responsabilités", a fustigé M. Marco Antonio COSTA, porte-parole du parti gouvernemental de centre droit PSD.

Au-delà des déclarations, les gouvernements espagnol et portugais ont protesté officiellement auprès de Bruxelles. Le Premier ministre portugais Pedro PASSOS COELHO a "exprimé sa perplexité dans une note envoyée aux institutions européennes par des voies diplomatiques". Madrid a pour sa part appelé le Conseil européen et la Commission européenne à "condamner les déclarations" du Premier ministre grec, selon une source du gouvernement espagnol.

### **Transparence fiscale : M. Pierre MOSCOVICI va présenter à la Commission un projet de directive**

Le commissaire européen aux Affaires économiques, M. Pierre MOSCOVICI, a annoncé hier qu'il préparait un "paquet sur la transparence fiscale", et qu'il le présenterait le 18 mars.

Il estime que rendre plus transparentes les règles fiscales propres à chaque pays permettra de limiter l'optimisation fiscale réalisée par les entreprises ou certains riches contribuables pour payer moins d'impôts. L'objectif de ce projet de directive est d'établir "un échange automatique

## Correspondance économique .....

d'information entre administrations sur tout ce qu'on appelle les tax rulings, ces mesures, ces règles fiscales qui peuvent être avantageuses pour les entreprises", a expliqué M. MOSCOVICI lors de Tous politiques, une émission de France Inter, France 24 et "Le Parisien/Aujourd'hui en France". "Autrement dit la transparence sera là", a-t-il insisté prévoyant que les états européens adopteront ensuite cette directive.

"Je pense que tous les états sauront qu'ils doivent le faire parce que l'opinion publique l'exige, (...) parce qu'il n'est pas tolérable pour un contribuable, qui est un citoyen qui paie son impôt de voir que plus riche que lui ne le paie pas, parce qu'il utilise des techniques d'optimisation, qu'une grosse boîte multinationale, internationale échappe à l'impôt", a-t-il poursuivi. "Nous sommes en train de dessiner un monde nouveau", a conclu M. MOSCOVICI assurant avoir les mains libres pour "aller le plus loin possible".

"Il faut être irréprochable. Personne ne pardonnerait à cette Commission d'être restrictive, de sembler faire des arrangement", a-t-il enfin confié. Le président de la Commission, M. Jean-Claude JUNCKER a en effet été Premier ministre du Luxembourg de 1995 à 2013, période au cours de laquelle fut mis en place dans ce pays le système des rescrits fiscaux (ou "tax rulings"), révélés par le scandale LuxLeaks.

Sur le secret bancaire enfin, M. Pierre MOSCOVICI a indiqué être "en train de négocier un échange automatique d'information avec la Suisse".

### **Le gouvernement a élaboré un plan de 3 milliards d'euros d'économies pour les hôpitaux**

Le gouvernement a étayé son plan d'économies de 3 milliards d'euros pour les hôpitaux d'ici à 2017, a affirmé vendredi le quotidien en ligne "Challenge Soir". "Le ministère de la Santé table sur une maîtrise de la masse salariale de l'ordre de 860 millions, soit l'équivalent de 22 000 postes et 2 % des effectifs de la fonction publique hospitalière", a annoncé le quotidien s'appuyant sur un "document du ministère".

En outre, "la mutualisation des achats des hôpitaux et l'obtention de meilleurs tarifs auprès des fournisseurs doivent dégager 1,2 milliard", et "les rapprochements entre hôpitaux voisins quelque 450 millions d'euros". Le développement de la chirurgie ambulatoire, qui permet une sortie de l'hôpital le jour de l'intervention, "doit générer 400 millions" d'euros et "la réduction des durées d'hospitalisation 600 millions".

Contacté par l'Agence France-Presse, le ministère de la Santé a précisé que "les économies doivent s'entendre non pas comme une réduction des dépenses mais comme une évolution maîtrisée de l'augmentation des dépenses". Les efforts ne vont donc pas forcément se traduire par des coupes budgétaires ou des réductions de personnels, mais par un frein à la hausse des dépenses de santé. Celles-ci augmentent naturellement chaque année en raison du vieillissement de la population et de l'augmentation des pathologies chroniques. Leur progression est limitée chaque année par l'Objectif national des dépenses de l'Assurance maladie (ONDAM). Elle a été fixée par le gouvernement à 2,1 % pour 2015. "Les efforts visent tous les secteurs d'activité, pas seulement le secteur hospitalier", a commenté le ministère, assurant que "des travaux visant l'amélioration des organisations et des pratiques sont toujours en cours".

En avril dernier, la ministre de la Santé Marisol TOURAINE avait présenté dans les grandes lignes son plan pour dégager 10 milliards d'euros d'économies pour l'Assurance maladie d'ici à 2017, dont 2 milliards d'euros pour l'hôpital et 1 milliard grâce au développement des

## Correspondance économique .....

soins ambulatoires. La Fédération hospitalière de France (FHF) rappelle de son côté que, dans un contexte budgétaire contraint, la masse salariale peut devenir un levier, les dépenses de personnel représentant près de 70 % du budget des établissements de santé.

### **La fixation des tarifs hospitaliers repoussée**

Par ailleurs, les tarifs hospitaliers de l'année 2015 n'ont toujours pas été publiés, alors qu'ils sont habituellement fixés au 1<sup>er</sup> mars par le gouvernement.

Conséquence de l'introduction de la tarification à l'activité (T2A) en 2005, les tarifs hospitaliers définissent le montant des remboursements par l'Assurance maladie aux établissements hospitaliers pour les 2300 actes de soins répertoriés, selon leur type et leur degré de sévérité. C'est donc une importante part du budget des hôpitaux et cliniques qui se décide sous l'égide de la ministre de la Santé. Mais l'arrêté se fait désirer.

Au ministère, on expliquait samedi que les "travaux (étaient) toujours en cours", pour une décision "courant mars". Les hôpitaux continuent de fonctionner normalement, mais les nouveaux tarifs s'appliqueront de manière rétroactive après leur publication, a-t-on indiqué. "La ministre a annoncé qu'elle souhaitait se donner un peu de temps", a confirmé le responsable de la communication de la Fédération hospitalière de France (hôpitaux publics) Emmanuel GODDAT, qui prédit un retard de "deux à trois semaines".

Depuis plusieurs semaines, hôpitaux et cliniques fourbissent leurs armes respectives pour s'éviter des baisses de tarifs trop pénalisantes, dans le contexte de restrictions des dépenses de santé. Pour la FHF, de deux choses l'une : soit le ministère opte pour une rigueur plus stricte que prévue pour répondre aux injonctions de la Commission européenne, qui demande à la France de réduire son déficit public à 4 % du PIB en 2015 (au lieu de 4,1 % programmés) ; soit "le gouvernement a pris conscience d'un certain nombre de difficultés que traverse actuellement l'hôpital public", fait valoir M. GODDAT, en référence notamment à la surcharge des équipes médicales face à l'épidémie de grippe, plus virulente que d'habitude. Mais aussi aux emprunts toxiques contractés par certains établissements, victimes dans le même temps de l'envolée du franc suisse sur lequel étaient indexés certains emprunts. De son côté, la Fédération de l'hospitalisation privée (FHP), qui représente les cliniques, redoute de nouvelles baisses de tarifs, pour gommer les bénéfices fiscaux et allègements de charge accordés au titre du Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) et du Pacte de responsabilité, dont bénéficient les établissements privés.

### **Publication du décret réduisant le temps de travail des internes**

Fin janvier, Mme Marisol TOURAINE avait promis aux internes que la réduction de leur temps de travail entrerait en vigueur au 1<sup>er</sup> mai. Ce sera chose faite, un décret du ministère de la Santé, publié samedi au "Journal officiel", réduit effectivement le temps de travail des internes en médecine à 48 heures, conformément à la réglementation européenne et aux annonces du gouvernement. Le décret stipule ainsi que l'ensemble des obligations des internes "ne peuvent excéder quarante-huit heures par période de sept jours, cette durée étant calculée en moyenne sur une période de trois mois".

Ce décret, qui entre en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2015, à temps pour le prochain semestre, redéfinit les obligations de service des internes en médecine, en odontologie et en pharmacie, les découplant en 10 demi-journées, contre 11 auparavant. Huit demi-journées par semaine en moyenne pendant le trimestre seront consacrées à leur stage, soit huit demi-journées de travail à l'hôpital. Les deux autres demi-journées sont dédiées à la formation, avec une demi-journée sous la responsabilité

## **Correspondance économique** .....

d'un coordonnateur, et une autre de temps personnel pour que l'interne "consolide et complète ses connaissances". "Un tableau de service nominatif prévisionnel organise le temps à accomplir au titre de la formation" de l'interne, et "un système de récupération est instauré en cas de dépassement de la durée moyenne prévue". Enfin, le décret prévoit un droit de recours local et régional et de sanctionner les établissements ne respectant pas ces dispositions par le retrait de leur agrément, qui leur permet d'accueillir des internes.

### **Le gouvernement s'apprêterait à reculer sur le tiers payant pour tous**

Selon le quotidien "Les Echos" paraissant ce matin, le gouvernement s'apprêterait à reculer sur le tiers payant pour tous. Le ministère de la Santé n'a pas encore officiellement battu en retraite sur cet article phare du projet de loi santé, mais à deux semaines du début de l'examen du texte en commission, le 17 mars, et alors que deux jours avant, médecins, chefs de clinique et internes défilent pour redire leur opposition à cette mesure, le gouvernement serait tenté de lâcher du lest à l'approche des élections départementales. Des groupes de travail prépareraient une remise à plat d'autres mesures de la loi, selon le journal.

### **L'Autorité de la concurrence va réviser sa procédure de clémence**

L'Autorité de la concurrence, présidée par M. Bruno LASSERRE, a lancé vendredi une consultation publique, qui s'achèvera le 20 mars, sur la révision de son programme de clémence. Cette procédure a été mise en place en France par la loi du 15 mai 2001 relative aux Nouvelles réglementations économiques (NRE). Elle permet à une entreprise de révéler à l'Autorité de la concurrence une entente à laquelle elle a participé, en contrepartie d'une exonération totale ou partielle de sanction. "Pour bénéficier de cette exonération, il faut que l'entreprise contribue de façon positive au traitement du cas, en particulier en apportant des preuves de l'entente, et qu'elle coopère de façon véritable, totale, permanente et rapide au traitement de l'affaire", rappelle l'Autorité dans un communiqué.

9 décisions de clémence ont à ce jour été rendues par l'Autorité de la concurrence dans les domaines suivants : papier peint, produits d'entretien et d'hygiène, commodités chimiques, farine, lessives, acier, production de contreplaqué, services de déménagements et fabrication de portes.

En 2006, l'Autorité a adopté un "communiqué de procédure" destiné aux entreprises, afin de leur faire connaître les modalités pratiques du programme de clémence. Elle s'est par ailleurs dotée d'un "conseiller clémence" à partir de 2011.

L'Autorité souhaite aujourd'hui réviser ce communiqué de procédure, dont la dernière version date de 2009, afin de "renforcer la visibilité du conseiller clémence", "d'expliciter les modalités et le moment du dépôt d'un marqueur par des entreprises, notamment dans l'hypothèse où des opérations de visites et saisies sont en cours". Les modalités d'instruction des demandeurs de clémence "de type 2", c'est-à-dire intervenant dans un deuxième temps, alors que l'Autorité dispose déjà d'informations sur le cartel supposé, seront en outre clarifiées. Les obligations des entreprises en matière de coopération avec l'Autorité vont également être précisées, ainsi que les entités juridiques qui peuvent bénéficier d'une demande de clémence. Par ailleurs, la révision prévoit que l'Autorité publiera désormais un communiqué de presse, à l'issue d'une opération de visite et saisie "afin de renforcer l'égalité entre les entreprises susceptibles de déposer une demande de clémence".

## **Correspondance économique** .....

Conformément à la nouvelle version du programme modèle en matière de clémence adopté le 22 novembre 2012 par le Réseau européen de concurrence (REC) réunissant les autorités européennes de concurrence, une "innovation majeure" concernant l'extension de la recevabilité des demandes sommaires pour toute demande, quel que soit son type, devrait être introduite dans le dispositif français. "Cette innovation est en particulier de nature à alléger la charge administrative pour les demandeurs de type 2", précise l'Autorité de la concurrence.

Cette dernière précise qu'elle souhaite tout particulièrement, dans le cadre de la consultation publique, "recueillir l'avis des entreprises et des professionnels du droit sur le point de savoir si les incitations pour une entreprise à déposer une demande de clémence de type 2 doivent être renforcées", et souhaite en particulier "être éclairée par tout commentaire utile sur l'équilibre proposé à ce jour entre le rang de dépôt de la demande et l'analyse de la valeur ajoutée significative apportée par l'entreprise afin d'évaluer la réduction d'amende".

### **Le dispositif PEA-PME réalise un démarrage timide et déçoit les prévisions, peut-être trop optimistes**

Le PEA-PME, un dispositif permettant d'orienter l'épargne des Français vers les entreprises de taille moyenne ou intermédiaire, n'a pas encore rencontré son public un an après son lancement. Début mars 2014, une fois paru le décret d'application de ce dispositif promulgué le 1<sup>er</sup> janvier, les prévisions se chiffraient en milliards : un seul pour les plus prudents et cinq pour les plus enthousiastes. La réalité est toute autre quelques mois plus tard. Arkeon Finance avance le chiffre de 226 millions. "Les premiers résultats ne sont pas à la hauteur des prévisions faites au départ, mais elles étaient sans doute optimistes", relève M. Aymar de LEOTOING, stratégeste au sein de cette entreprise d'investissement. "Ce dispositif a plutôt été un feu de paille et l'attente suscitée n'a pas été satisfaite", estime M. Sébastien FAIJEAN, directeur associé du bureau de recherche IDMidCaps. Tous deux évoquent un "démarrage compliqué".

Si les principaux critères du dispositif semblaient simples – plafond de 75 000 euros pour des titres de sociétés comptant 5000 salariés et un chiffre d'affaires annuel inférieur à 1,5 milliard ou un total de bilan de 2 milliards maximum –, la situation devenait plus complexe pour une entreprise avec des filiales ou dépendant d'un autre groupe. Ce dernier point a nécessité des clarifications. Bercy a finalement demandé aux sociétés de déclarer elles-mêmes leur éligibilité, en confiant à l'opérateur boursier Euronext le soin de centraliser. Autre écueil : puisqu'il n'est pas possible de limiter ce type de dispositif aux entreprises nationales, les montants investis l'étaient "à 58 % sur des actions françaises" fin décembre, selon Arkeon.

"Les investisseurs [...] n'ont pas pris le risque d'aller sur un nouveau segment", explique M. Cyril VIAL, gérant spécialisé sur les petites et moyennes valeurs chez HSBC. M. FAIJEAN et LEOTOING évoquent également la frilosité des banques et des courtiers en ligne. Selon M. FAIJEAN, "les Français ne privilégient pas les investissements en Bourse" et "on ne peut pas faire boire un homme qui n'a pas soif !". Mme Stéphanie PATEL, directrice développement produit de HSBC, considère néanmoins qu'"il y a eu beaucoup d'effervescence au départ avec des chiffres annoncés sans doute un peu trop ambitieux [...] mais ce n'est absolument pas une déception" car "on n'ouvre pas un PEA-PME, comme on ouvre un Livret A", étant donné qu'il doit s'intégrer "dans une construction globale de patrimoine" et nécessite du temps.

## Correspondance économique .....

M. Eric FOREST, président-directeur général d'EnterNext, ajoute qu'"il y a eu quelques retards au démarrage du fait de la difficulté d'interprétation du décret d'application", mais "après quelques mois d'existence, la situation est encourageante, même s'il ne faut pas encore crier victoire et relâcher les efforts". Pour M. FOREST, ce dispositif reste "l'un des outils les plus performants pour accompagner le développement des petites et moyennes valeurs". M. FAIJEAN explique aussi que "c'est un investissement un peu plus risqué, mais les performances sur de longues périodes sont significativement plus élevées". En 2014, l'indice CAC 40 des plus gros groupes n'a ainsi pas progressé tandis que celui des petites et moyennes entreprises (CAC mid&small) a gagné plus de 8 %.

### 70 % du marché devrait proposer de l'eurocroissance fin 2015

Annoncé par le gouvernement en 2013, le nouveau support d'assurance-vie eurocroissance, imaginé pour que l'épargne des Français profite davantage au financement des entreprises, n'a commencé à être commercialisé que vers la fin de 2014. Ce produit, à côté des fonds en euros et des unités de comptes, faisait partie de mesures visant à utiliser une partie des 1500 milliards d'euros d'encours de l'assurance-vie pour financer PME et ETI (entreprises de taille intermédiaire). L'an dernier, les assureurs ont investi 50,8 milliards d'euros dans ces entreprises, soit 9 % de hausse sur un an.

Lorsque Bercy a présenté l'eurocroissance, il en attendait un encours d'au moins 50 milliards d'euros sur 5 ans, venant à la fois de transferts depuis les contrats en euros et des nouveaux contrats mis en place. S'il est encore trop tôt pour évaluer le succès de ce nouveau produit, selon la Fédération française des sociétés d'assurance (FFSA), 70 % du marché devrait proposer de l'eurocroissance fin 2015, contre 35 % en décembre 2014. Ce "3<sup>e</sup> pilier" de l'assurance-vie est censé être plus rémunérateur que les contrats en euros, puisqu'il permet des placements plus risqués, mais moins volatil que les contrats en unités de compte (c'est-à-dire placés sous forme d'actions, d'obligations...) car il propose une garantie du capital au bout de huit ans.

Mi-octobre, Predica, filiale du groupe Crédit Agricole Assurances, a été le premier à lancer ce support qu'il a positionné dans ses contrats haut de gamme. Quelques semaines plus tard, l'association d'épargnants Agipi, partenaire d'Axa, a commencé à le proposer dans un contrat retraite. L'assureur BNP Paribas Cardiff a choisi de convertir ses fonds diversifiés en eurocroissance, ce qui lui permet d'afficher aujourd'hui un encours de plus de 900 millions d'euros auprès de 90 000 clients. Le groupe estimait début février que l'intérêt des particuliers pour ce produit était croissant.

Ces assureurs ont été rejoints en début d'année par Generali, sachant que l'association d'épargnants Afer, CNP Assurances, Allianz ou encore AG2R La Mondiale ont annoncé leur intention de commercialiser ce produit cette année. Cependant, le produit ne fait pas l'unanimité. Beaucoup de mutualistes (Maif, Macif, Covéa) ne souhaitent pas proposer ce produit, jugé trop complexe. Certains experts estiment en outre que le contexte actuel sur les marchés financiers ne permettra pas de dégager un rendement intéressant.



**Consultez Votre Quotidien  
sur tablettes**

Renseignements : [abonnements@sgpresse.fr](mailto:abonnements@sgpresse.fr)

*La*  
**Correspondance  
économique**

**LES FEMMES, LES HOMMES ET LES AFFAIRES****Vivendi sort définitivement de Numericable-SFR en cédant à M. Patrick DRAHI ses 20 % restants**

Le recentrage stratégique de Vivendi vers les médias se poursuit. Vendredi, le conseil de surveillance du groupe a annoncé avoir accepté l'offre de Numericable-SFR et d'Altice sur ses 20 % restants dans l'opérateur de télécommunication, pour un prix par action de 40 euros représentant un montant total d'environ 3,9 milliards d'euros. Le même jour, Vivendi annonçait un bénéfice net plus que doublé en 2014 à 4,7 milliards d'euros grâce à une série de cessions, lors de la publication de ses résultats financiers 2014.

Au vu du "faible niveau de liquidité" du titre Numericable-SFR qui aurait rendu "incertaine une sortie dans des conditions optimales", Vivendi accepte l'offre de Numericable-SFR et Altice, groupes contrôlés par M. Patrick DRAHI, executive chairman d'Altice Group, président de Numericable-SFR. Le prix proposé de 40 euros par action représente une prime de près de 20 % par rapport au cours de clôture de Numericable-SFR du 27 novembre 2014, date de la cession de SFR. Pour autant, les analystes disent s'étonner de cette vente qui se fait avec une décote importante, alors que le titre SFR-Numericable terminait la séance de vendredi à la Bourse de Paris à 55,4 euros. "C'était une bonne opportunité pour encaisser le cash et éviter d'être dans une situation difficile de liquidités", a expliqué le président du directoire du groupe Arnaud de PUYFONTAINE, soulignant encore n'avoir d'ailleurs reçu aucune contre offre depuis celle de M. DRAHI.

Au total, Vivendi précise qu'il devrait recevoir 17 milliards d'euros pour la cession du deuxième opérateur mobile français, auxquels s'ajoute 4,1 milliards pour la cession de sa participation dans Maroc Telecom (effective depuis mai 2014). Le groupe dispose ainsi d'une trésorerie positive de 4,6 milliards d'euros fin 2014, ayant soldé toute sa dette, qui se montait à 11,1 milliards d'euros fin 2013. Vivendi prévoit encore de finaliser la cession de son actif télécom au Brésil GVT au deuxième trimestre 2015 pour 7,45 milliards d'euros. Une telle trésorerie devrait permettre au groupe de faire des acquisitions ciblées tout en maintenant "une forte discipline financière". Sous l'effet de cette série de cessions, le groupe affiche en 2014 un bénéfice net plus que doublé à 4,7 milliards d'euros. Son chiffre d'affaires ressort lui en légère baisse (-1,6 %) à 10,1 milliards d'euros, tandis que son résultat opérationnel s'élève à 736 millions d'euros, en hausse de 15,6 %.

Les ventes de Canal+ ont progressé de 2,7 % sur un an, avec un gain de 678 000 abonnements sur l'année qui atteignent désormais 15,3 millions dans le monde. Le portefeuille d'abonnés passe ainsi la barre des 11 millions pour la première fois grâce à l'Afrique et au Vietnam. L'offre de vidéo à la demande en France Canalplay y contribue aussi avec 599 000 abonnés fin 2014. La rentabilité de Canal+ est cependant entravée par l'augmentation de la TVA et une hausse des coûts de production en France, partiellement compensée par l'international : son résultat opérationnel ajusté (EBITA) cède 4,7 % à 583 millions d'euros.

La rentabilité d'Universal Music Group (UMG) est en revanche en hausse (+10,7 % à 511 millions d'euros) grâce à une gestion rigoureuse des coûts et de moindres charges de restructuration. Mais cette filiale voit son chiffre d'affaires reculer de 6,7 % à cause "d'une transformation plus rapide que prévu des modes de distribution de la musique". Traduction, les ventes physiques de musique continuent de chuter, tandis que le recul du téléchargement n'est pas encore compensé par le développement du streaming.

## **Correspondance économique** .....

Pour 2015, le groupe vise un bénéfice net ajusté en hausse de 10 % sur les 626 millions d'euros de 2014. Il table aussi sur une "légère progression du chiffre d'affaires", soutenue par une progression de la musique en streaming pour sa filiale de musique enregistrée UMG, et les activités internationales de Canal+ qui compte notamment poursuivre son développement rapide en Afrique. Le groupe vise aussi un taux de marge opérationnelle courante "proche de celui de 2014". Le groupe versera un dividende 2014 d'un euro. "L'objectif est de maintenir ce niveau de distribution au titre des exercices 2015 et 2016, représentant un retour aux actionnaires de 2 milliards d'euros supplémentaires", précise Vivendi qui prévoit également de racheter jusqu'à 2,7 milliards d'euros de ses propres actions. Le groupe indique également qu'il allait restituer au total 5,7 milliards d'euros à ses actionnaires sous forme de dividendes et de rachats de titres sur 2014-2017.

### **M. Dominique DELPORT, directeur général d'Havas Media Group, et le producteur Tarak BEN AMMAR proposés comme membres du conseil de surveillance de Vivendi**

Réuni en fin de semaine dernière, le Conseil de surveillance de Vivendi a approuvé la proposition des résolutions qui seront soumises au vote de l'Assemblée générale. Figurent notamment la nomination de deux nouveaux membres au Conseil de surveillance, MM. Tarak BEN AMMAR, président-directeur général de Quinta Communications, et Dominique DELPORT, directeur général d'Havas Media Group.

En effet, les mandats de MM. Henri LACHMANN, ancien président-directeur général, administrateur de Schneider Electric SA, administrateur de Carmat SA, membre du conseil de surveillance du groupe Norbert Dentressangle, administrateur puis membre du conseil de surveillance de Vivendi depuis 1998, et Pierre RODOCANACHI, président de la société en conseil financier management Patrimonial Conseil (MPC), administrateur puis membre du conseil de surveillance de Vivendi depuis 2004, arrivent à échéance cette année. Le Conseil de surveillance a proposé que M. LACHMANN soit nommé vice-président d'honneur et M. RODOCANACHI censeur du Conseil. Ces changements seront effectifs à l'issue de l'Assemblée, le 17 avril prochain.

Né en 1967 à Toulouse, diplômé de l'Ecole supérieure de management (EM) de Lyon, lauréat du "Moot Corp" MBA Challenge de l'Université du Texas, Austin (Etats-Unis), M. Dominique DELPORT commença sa carrière en 1994 comme journaliste et fut notamment rédacteur en chef adjoint de M6 (Groupe RTL) pendant 8 ans, en charge des sujets d'actualité. Cofondateur, directeur éditorial puis président-directeur général de Streampower acquise par le groupe Bolloré en 2001, il participa au lancement de la chaîne Direct 8 (aujourd'hui D8, dans Groupe Canal+) et y présenta une émission hebdomadaire sur les médias et les technologies. M. DELPORT rejoignit Havas Media en 2006 comme directeur général France avant d'être promu président-directeur général d'Havas Media Group France un an plus tard. Depuis 2013, il est directeur général de Havas Media Group et parallèlement chairman France et UK.

Né en 1949, diplômé en économie internationale de l'Université de Georgetown à Washington (Etats-Unis), M. Tarak BEN AMMAR est un entrepreneur dans le secteur de la culture, engagé dans les métiers audiovisuels sur la scène européenne et mondiale. Il fut producteur ou co-producteur de plus de 70 films, dont "La Traviata", "Pirates", "La Passion du Christ" et "l'Or Noir". Simultanément, il développa un groupe présent en France (Quinta Communications), en Italie (Prima TV), au Maghreb (chaîne Nessma) et aux Etats-Unis (The Weinstein Company).



**M. Olivier JAUDOIN, précédemment directeur adjoint de la stabilité financière à la direction générale des opérations de la Banque de France, est nommé directeur de la résolution de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR)**

M. Olivier JAUDOIN, précédemment directeur adjoint de la stabilité financière à la direction générale des opérations de la Banque de France, est nommé directeur de la résolution de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), en remplacement de M. Dominique LABOUREIX. A noter que la loi n°2013/672 du 26 juillet 2013 de séparation et de régulation des activités bancaires confie à l'ACPR une nouvelle mission relative à la prévention et à la résolution des crises bancaires afin "de préserver la stabilité financière, d'assurer la continuité des activités, des services et des opérations des établissements dont la défaillance aurait de graves conséquences pour l'économie, de protéger les déposants, d'éviter ou de limiter au maximum le recours au soutien financier public".

Agé de 51 ans, diplômé de l'Institut d'Etudes politiques de Paris (section service public) et titulaire d'une maîtrise d'économie de l'Université Paris II, M. Olivier JAUDOIN entra à la Banque de France en 1988. Il fut affecté en tant qu'adjoint de direction au secrétariat général de la Commission bancaire (SGCB) où il assura des fonctions de contrôleur d'établissements de crédit puis de charge d'études jusqu'en 1996, date à laquelle il fut détaché pour deux ans au Crédit Commercial de France (CCF). De retour au SGCB, il dirigea de 1998 à 2006, à la direction de la surveillance, le service des études bancaires en tant qu'adjoint puis chef de service. De 2007 à 2012, il fut, au sein de la Banque de France puis de l'Autorité de contrôle prudentiel, au poste d'adjoint au directeur de la direction responsable des agréments et des autorisations. M. Olivier JAUDOIN rejoignit la direction générale des opérations de la Banque de France en 2012 pour prendre le poste d'adjoint au directeur de la stabilité financière.

Par ailleurs, comme nous l'annoncions, sur décision du Conseil européen du 19 décembre 2014, sur proposition de la Commission européenne et après avis du Parlement européen, M. Dominique LABOUREIX, précédemment directeur de la résolution de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, ancien directeur financier et du contrôle de gestion de la Banque de France, est nommé directeur de la planification et des décisions de résolution – membre du Conseil de résolution unique (cf. CE du 08/12/2014).

Cette nouvelle agence européenne est la pièce centrale du Mécanisme de résolution unique (MRU), qui constitue le deuxième pilier de l'Union bancaire, après la supervision, assurée dans le cadre du Mécanisme de supervision unique (MSU). Le siège de ce Conseil se situe à Bruxelles et sa présidence est assurée par l'Allemande Elke KONIG.

**Airbus Group présente des résultats records en 2014**

2014 est une année record pour Airbus Group. Après avoir augmenté son bénéfice net de 22 % en 2013, le fleuron industriel européen a vu son bénéfice net bondir de 59 % en 2014 à 2,34 milliards d'euros tandis que son chiffre d'affaires a atteint un "niveau record" à 60,7 milliards d'euros, en hausse de 5 %.

## **Correspondance économique** .....

Ses résultats auraient pu être meilleurs encore s'il n'avait dû passer une provision de 551 millions d'euros pour prendre en comptes les nouveaux retards enregistrés sur l'A400M. Le constructeur aéronautique a en partie épongé cet impact grâce à la plus-value de 383 millions d'euros liée à la cession de 8 % du capital de l'avionneur Dassault Aviation, et de ses parts dans le groupe de défense finlandais Patria.

"Nous avons nettement amélioré la rentabilité et la génération de trésorerie en 2014 grâce à une solide performance opérationnelle et un carnet de commandes record à la fin de l'année", s'est félicité vendredi M. Tom ENDERS, président exécutif d'Airbus Group lors de la conférence de présentation des résultats, tenue à Munich (Allemagne). "Nous avons livré un nombre d'appareils commerciaux plus élevé que jamais, dont le premier A350, et nos commandes nettes ont représenté, une fois de plus, plus du double du nombre de livraisons", a-t-il ajouté. Au 31 décembre, le carnet de commandes atteignait 857,5 milliards d'euros, soit une hausse de 26 % sur un an.

Et comme l'an dernier, c'est dans les avions commerciaux qu'Airbus Group a encore une fois excellé. 2014 a été la "deuxième meilleure année" de son histoire pour le constructeur, a souligné M. ENDERS. Airbus a reçu 1456 commandes nettes d'avions commerciaux, portant son carnet de commandes à 6386 appareils à la fin de l'année. En 2015, les livraisons de l'avionneur "devraient être légèrement supérieures à 2014 et une augmentation du carnet de commandes des avions commerciaux est à nouveau anticipée".

Pour répondre à la forte demande d'appareils mono-couloirs, Airbus a décidé d'augmenter la production de la famille des A320 à 50 appareils par mois à partir de 2017 contre 42 actuellement. Parallèlement, l'avionneur va réduire temporairement la production de long courriers A330 à 6 appareils par mois en 2016, contre 10 aujourd'hui. Quant à son dernier-né, l'A350, la production va passer de 15 appareils au total en 2015 à 10 appareils par mois en 2018, pour atteindre en 2019 une production annuelle de 110 appareils. "Mais le plus important est que nous confirmons que le seuil de rentabilité pour l'A380 sera atteint en 2015", a martelé M. Tom ENDERS, en réponse au scepticisme de certains spécialistes du secteur envers cet appareil dont les ventes ont du mal à décoller.

Pour 2015, Airbus Group compte faire encore mieux même si la barre est déjà très haute. Si le résultat d'exploitation (Ebit) a progressé de 54 % à 4 milliards en 2014, le groupe table cette année sur "une légère augmentation" de cet indicateur avant prise en compte des éléments non récurrents. Airbus Group entend également "stimuler les ventes d'hélicoptères", qui ont souffert l'an dernier, et "continuer à restructurer (son) portefeuille dans la défense et l'espace", a indiqué M. ENDERS. Dans ce dernier secteur, le groupe bénéficiera cette année d'une "compensation économique" de 800 millions d'euros de la part de son partenaire Safran, pour refléter l'importance inégale des actifs apportés par les deux groupes dans leur filiale commune en voie de constitution dans les lanceurs spatiaux. Fort de ces excellents résultats, le groupe va proposer un dividende de 1,20 euro par action au titre de 2014, en hausse de 60 %.

### **Airbus Group entend rester sur le segment des avions militaires**

Par ailleurs, M. ENDERS s'est dit convaincu que l'avion de combat Eurofighter Typhoon, construit par Airbus avec le britannique BAE Systems et l'italien Finmeccanica, connaîtrait des succès à l'avenir et a assuré que le constructeur aéronautique resterait quoi qu'il arrive présent sur le segment des avions militaires. "Je suis sûr qu'il y aura des succès dans les années qui viennent" pour l'avion de combat, a-t-il déclaré. "Je pense que nous avons de bonnes opportunités", a-t-il

## **Correspondance économique** .....

ajouté en assurant qu'il ne voyait "pas la fin de la production de l'Eurofighter arrivant bientôt". Quoi qu'il arrive, "la fin de la production de l'Eurofighter ne marquera pas la fin de la production d'avions militaires" pour Airbus Group, a-t-il souligné.

Rappelons que le 19 mai dernier, le président exécutif d'Airbus Défense and Space Bernhard GERWERT avait déclaré qu'Airbus Group et ses partenaires arrêteraient de construire l'Eurofighter en 2018 s'ils n'enregistraient pas de nouvelles commandes à l'export pour cet avion de combat. "Certaines décisions finales doivent encore être prises mais notre hypothèse est qu'il n'y aura pas de phase 3B", avait indiqué M. GERWERT. Le vocable 3B désigne la dernière tranche de commandes d'Eurofighter prévue lors du lancement de ce programme multinational dans les années 1990 par l'Allemagne, le Royaume-Uni, l'Espagne et l'Italie. "Sans 3B et sans autres perspectives d'export, le programme Eurofighter s'arrêtera en 2018", avait-il ajouté.

### **La Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM), dont l'activité commerciale et les résultats financiers sont en hausse en 2014, se fixe pour priorités le développement, l'adaptabilité et la qualité du service**

Le résultat net comptable de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM) a atteint 1,7 milliard d'euros en 2014, contre 1,48 milliard d'euros en 2013, soit une augmentation de 14,6 %. Le PNB (produit net bancaire, équivalent du chiffre d'affaires) passe de 8,35 milliards d'euros en 2013 à 8,45 milliards d'euros au 31 décembre 2014. Le coût du risque global s'améliore en 2014 de 195 millions d'euros à 748 millions. Le coût du risque clientèle avéré (hors provisions collectives) rapporté aux encours de crédits passe de 0,50 % à 0,42 % et le ratio de couverture globale des créances douteuses est de 67,5 % au 31 décembre 2014.

L'encours global de crédits s'établit à 179 milliards d'euros (+6,5 %), celui des dépôts à 148 milliards (+4,7 % ; hors encours SFEF). La banque de détail a poursuivi l'amélioration de la qualité de son réseau, lequel compte 2 523 agences en 2014. Elle affiche une progression des encours de prêts à la clientèle de 2,7 milliards d'euros pour un encours total de 149,3 milliards (+1,9 %). Les dépôts s'élèvent à 116,3 milliards d'euros (+4,5 %). L'activité assurance évolue également favorablement avec une hausse de 2,4 % du nombre de contrats (25,5 millions) et une hausse de 6 % du chiffre d'affaires à 10,3 milliards d'euros. L'encours de crédits de la banque de financement est de 11,5 milliards d'euros (-3,8 %) et celui de la banque privée de 10,4 milliards d'euros (+21,9 %).

La BFCM est une filiale du groupe CM11. Pour ce dernier, le ratio de fonds propres Common Equity Tier 1 avec mesures transitoires ressort à 14,50 % et le ratio de fonds propres Common Equity Tier 1 "plein" s'élève à 14,40 %, "l'un des meilleurs au niveau européen". Le ratio global s'élève à 17,90 % et le ratio de levier à 4,90 %. Au 31 décembre 2014, les capitaux propres du groupe CM11 s'élèvent à 34,9 milliards d'euros et les fonds propres Common Equity Tier 1 à 26,3 milliards. Le ratio "crédits/dépôts" du groupe CM11 s'établit à 121,8 % au 31 décembre 2014 soit un ratio équivalent à 2013.

Dans un contexte marqué par des défis variés (économiques, sociaux, technologiques, concurrentiels, réglementaires) et dans le cadre de son plan à moyen terme 2014-2016, le groupe s'est fixé deux priorités, à savoir le développement de qualité et l'adaptation aux nouveaux comportements de la clientèle, afin de répondre aux besoins des entreprises, des professionnels et

## Correspondance économique .....

des particuliers. Ces priorités sont maintenues en 2015, tous les efforts devant porter sur le développement du PNB. "Ceci passe par la défense des encours de crédit, le développement du crédit à la consommation, du crédit-bail et de l'affacturage et l'augmentation des commissions d'assurance, des commissions financières et de la téléphonie", souligne le groupe.

### Les voyants sont au vert pour la Fnac en 2014

A quelques mois de la fin de son plan de redressement "Fnac 2015", tous les voyants sont au vert pour la Fnac. En 2014, le groupe a multiplié par près de trois son bénéfice net, passant de 15 millions en 2013 à 41 millions fin 2014, après des pertes de 142 millions en 2012. Il a également réussi à stopper l'érosion de ses ventes "pour la première fois depuis quatre ans", a indiqué le président-directeur général du groupe Alexandre BOMPARD lors de la présentation des résultats annuels du groupe vendredi. Après un recul de 3,1 % en 2013, la Fnac a clôturé 2014 sur un chiffre d'affaires de 3,89 milliards d'euros, quasi stable (-0,3 %), la France, principal marché de l'enseigne, progressant même de 0,5 %. Ses indicateurs financiers se sont également améliorés, avec un résultat opérationnel courant en progression "pour la deuxième année consécutive", de +7,4 %, à 77 millions d'euros, et un flux de trésorerie disponible bondissant de 51 %, à 75 millions d'euros.

Rappelons que le plan "Fnac 2015" fut lancé mi-2011, alors que la Fnac rencontrait d'importantes difficultés notamment en France. Il mise principalement sur une extension de l'offre, une orientation vers la clientèle familiale et sur une "relation client privilégiée".

"L'heure du bilan n'est pas encore venue. Fnac 2015 se poursuit. (...) 2014 a été une année positive pour la Fnac qui enregistre une progression sensible de tous ses indicateurs. Nous poursuivrons nos efforts en 2015", a déclaré M. BOMPARD. Après l'amélioration de 2013, "ces chiffres consacrent une intense année de mobilisation et viennent confirmer la pertinence de nos choix stratégiques. La Fnac a tenu le cap de sa transformation et récolte les fruits de ses efforts", a-t-il souligné.

Le groupe a très fortement réduit ses coûts (118 millions d'euros d'économies sur 2013 et 2014), en simplifiant ses structures et en renégociant "systématiquement" ses contrats avec ses fournisseurs et ses baux, mais également en supprimant 180 postes chez ses disquaires.

Mais il a surtout revu en profondeur son offre. D'abord sur les produits, en introduisant cinq nouvelles familles (jeux & jouets, petit électroménager, papeterie, téléphonie nue et objets connectés), qui représentent aujourd'hui 11 % des ventes totales, et sont venus en partie compenser les reculs enregistrés sur ses marchés traditionnels (disques, DVD, livres). Il a ensuite introduit de nouveaux formats de magasins, dans les gares puis dans des villes de taille moyenne, sous forme de franchises, "pour conquérir de nouveaux territoires où nous n'étions pas présent", a expliqué M. BOMPARD. Enfin, il a développé ses ventes omnicanales (commandes sur internet, retrait en magasin), qui représentent aujourd'hui plus de 35 % de ses ventes internet, et amélioré son offre de services, avec notamment des livraisons express.

Pour 2015, "nous restons prudent, le contexte économique devant rester peu porteur", a estimé M. BOMPARD. Mais "nous poursuivrons notre transformation (...) pour rester agiles et inscrire la Fnac dans l'avenir", a-t-il ajouté. Le groupe doit notamment annoncer à l'automne un nouveau plan stratégique pour 2020. Une nouvelle version de son site internet est également prévue. Et, il inaugurera en mars un nouveau concept de magasins, dédié aux objets connectés. A la clôture de la Bourse de Paris vendredi, le titre Fnac augmentait de 7,34 % à 49,42 euros.

**"Il faut une dérogation sectorielle pour permettre à la Fnac d'ouvrir tous les dimanches", a indiqué M. BOMPARD**

"Il faut une dérogation sectorielle pour permettre à la Fnac d'ouvrir tous les dimanches" a indiqué M. BOMPARD dans une interview au "Figaro" vendredi. A la question "demandez-vous une dérogation pour le secteur de la culture ?", le président-directeur général de la Fnac a répondu "bien sûr", avant d'ajouter qu'il ne comprenait "toujours pas pourquoi le secteur le plus touché par la révolution digitale (35 % des ventes de produits culturels sont faites en ligne) ne pourrait pas ouvrir le dimanche". A ce jour, il constate qu'aucune initiative n'a été prise "notamment par le ministère de la Culture qui devrait avoir à cœur de soutenir ce projet". Plus généralement, M. BOMPARD a dit regretter "l'abandon du projet de permettre à tous les commerçants d'ouvrir cinq dimanches par an minimum".

**M. Bernard BIGOT, jusqu'alors président et administrateur général du Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA), a pris la direction générale d'Iter Organization**

M. Bernard BIGOT, professeur des universités, ancien collaborateur de Mme Claudie HAIGNERE et de M. Luc FERRY, qui était président du conseil d'administration et administrateur général du Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives-CEA (poste où il a été remplacé par M. Daniel VERWAERDE, cf. CE du 29 janvier), a pris la direction générale d'Iter Organization, ainsi que nous l'annoncions (cf. CE du 24 novembre 2014).

Depuis son lancement, ce projet international qui vise à démontrer la faisabilité de la fusion comme source d'énergie quasi illimitée a vu son coût tripler notamment à cause de retards accumulés. Il s'élèverait désormais à plus de 13 milliards d'euros. Le chantier de construction du réacteur a débuté en août 2010, mais l'obtention d'un premier plasma n'est pas attendue avant 2023, selon les dernières projections. Mise à part l'UE qui finance notamment la construction de bâtiments, la particularité de ce projet titanesque est que les différents pays contribuent "en nature" en fournissant des pièces de ce que l'actuel directeur général Osamu MOTOJIMA appelle un "puzzle géant".

**M. Kriton ANAVLAVIS, jusqu'alors directeur général de S&B Industrial Minerals, est nommé directeur financier d'Imerys**

M. Kriton ANAVLAVIS, jusqu'alors directeur général de S&B Industrial Minerals, est nommé directeur financier d'Imerys (minéraux industriels), en remplacement de M. Michel DELVILLE qui occupait ce poste depuis 2009. M. ANAVLAVIS intègre le comité exécutif du groupe.

Agé de 52 ans, diplômé de l'Université de Newcastle au Royaume-Uni et de l'INSEAD, M. Kriton ANAVLAVIS commença sa carrière au sein de Sulzer and Royal Cruise Line en tant qu'ingénieur. Il intégra S&B Industrial Minerals en 1990 où il fut notamment directeur de la division bentonite (1995-2007) et directeur financier (2008-2011). Depuis avril 2011, M. Kriton ANAVLAVIS était directeur général de S&B Industrial Minerals.

**Financière de Courcelles et Financière de L'Epervier opèrent un rapprochement**

Financière de Courcelles et Financière de L'Epervier se rapprochent pour créer "un acteur majeur et indépendant" du conseil en fusions-acquisitions pour les PME et ETI. Les deux sociétés mettent également en commun leur savoir-faire en matière de conseil pour les opérations transfrontalières comme pour celui de structurations de financements. La nouvelle entité comptera plus de 30 collaborateurs basés à Paris, avec l'appui de 15 senior advisors. M. Dominique AUBURTIN, président-directeur général de Financière de Courcelles, et M. Bertrand de SAINT REMY, président-directeur général de Financière de L'Epervier, co-dirigeront la société.

"Cette alliance ouvre une nouvelle phase de notre développement. Plus qu'un métier commun, nous partageons la même philosophie de l'activité de conseil, fondée sur une approche profondément humaine. Cette union de moyens et de talents va favoriser notre développement et les synergies tant en France qu'à l'étranger dans nos différents domaines d'intervention", souligne M. AUBURTIN.

"Même culture de l'indépendance, positionnement similaire, valeurs communes : nous sommes très heureux de ce rapprochement naturel avec Financière de Courcelles. Notre approche commune et originale du métier, consistant à prendre en compte à la fois les préoccupations stratégiques de l'entreprise et les objectifs patrimoniaux des actionnaires, est un gage de succès", souligne pour sa part M. de SAINT REMY.

**M. Denis PRIEUR, conseiller d'Etat, ancien préfet du Pas-de-Calais, de l'Essonne, du Haut-Rhin et de la Saône-et-Loire, présidera le comité d'indemnisation des victimes des essais nucléaires**

M. Denis PRIEUR, conseiller d'Etat, membre de la Cour de discipline budgétaire et financière, vice-président du Haut Comité d'évaluation de la condition militaire, ancien préfet du Pas-de-Calais, de l'Essonne, du Haut-Rhin et de la Saône-et-Loire, ancien directeur général de l'administration au ministère de l'Agriculture, s'est vu confier la présidence du comité d'indemnisation des victimes des essais nucléaires. Il remplace Mme Marie-Eve AUBIN, présidente de section honoraire au Conseil d'Etat, présidente de la commission interministérielle des installations nucléaires de base, qui occupait ces fonctions depuis août 2013.

Né en mars 1946, diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris, M. Denis PRIEUR fut affecté au ministère de l'Intérieur, en 1972, à sa sortie de l'ENA (promotion "Charles de Gaulle"). Directeur du cabinet du préfet de l'Isère (1972-1974), puis du Val-de-Marne (1974-1975), il fut ensuite secrétaire général de la préfecture du Cantal (1975-1977), puis de la préfecture de l'Yonne (1977-1978). Chargé de mission à la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale-DATAR (1978-1980), il fut ensuite chef de mission auprès du préfet de la région Corse de 1980 à 1982, avant de diriger le cabinet du préfet de la région Pays-de-Loire, préfet de la Loire-Atlantique de 1982 à 1984. Sous-préfet de Boulogne-sur-Mer (1984-1985), puis directeur adjoint du cabinet de M. Pierre JOXE au ministère de l'Intérieur (1985), il fut sous-préfet de Montmorency (1985-1989). Nommé préfet de la Mayenne en août 1989, il occupa ces fonctions jusqu'en octobre 1991, avant d'être directeur général de l'administration au ministère de l'Agriculture et de la Forêt (1991-1994). Préfet de Saône-et-

Loire (1994-1998), puis préfet du Haut-Rhin de février 1998 à janvier 2000, il fut préfet de l'Essonne (2000-2004), avant d'être préfet du Pas-de-Calais (2004-2006). Nommé en juin 2006 conseiller d'Etat au tour extérieur, M. Denis PRIEUR est président de la Commission consultative supérieure relative à la sauvegarde de la vie humaine en mer, à l'habitabilité à bord des navires et à la prévention de la pollution depuis 2007, vice-président du Comité national de gestion des risques en agriculture depuis 2007, et vice-président du Haut Comité d'évaluation de la condition militaire depuis septembre 2014. Il est membre de la Cour de discipline budgétaire et financière depuis 2011.

**M. Timothée de ROUX, jusqu'ici directeur général délégué de la chaîne hôtelière Châteaux & Hôtels Collection, en charge du développement digital, est nommé directeur marketing de HomeAway France**

M. Timothée de ROUX, jusqu'ici directeur général délégué de la chaîne hôtelière Châteaux & Hôtels Collection, en charge du développement digital, est nommé directeur marketing de HomeAway France.

Agé de 43 ans, diplômé de NEOMA Business School (ESC Rouen), M. Timothée de ROUX commença sa carrière chez Danone, puis à la centrale d'Achat des Docks de France, groupe Auchan. En 1997, il devint responsable marketing grand public de l'opérateur de téléphonie mobile Vodafone France. En 2000, il rejoignit le groupe Tele2, au sein duquel il fut successivement chargé du développement de plusieurs business units, notamment comme responsable marketing européen du département "branded products and services". De 2005 à 2007, il fut directeur du marketing et des ventes chez Tele2, en charge du lancement et du développement de Tele2 Mobile, avant de devenir directeur marketing d'Expedia.fr. Nommé directeur marketing de Thomas Cook en 2010, M. Timothée de ROUX était depuis lors directeur général délégué de la chaîne hôtelière Châteaux & Hôtels Collection.

**L'architecte Jean-Michel WILMOTTE élu membre de l'Académie des Beaux-Arts**

L'architecte Jean-Michel WILMOTTE (Wilmotte & Associés SA), a été élu membre de l'Académie des Beaux-Arts dans la section d'architecture au fauteuil de Michel FOLLIASSON.

 **Une publication éditée par la Société Générale de Presse**  
13, av. de l'Opéra, 75039 Paris Cedex 01. Téléphone 01 40 15 17 89. Télécopie 01 40 15 17 15. Imprimée par Dupli-Print, 95330 Domont

Directeur de la publication : **Marianne BÉRARD-QUÉLIN**  
Président-directeur général de la Société Générale de Presse

Directeur de la rédaction : **Etienne LACOUR** - Adjoint au directeur de la rédaction : **Jean-Michel PIGNOUX**

Rédaction **politique** (redacpol@SGPresse.fr) : **Jean-Michel PIGNOUX** rédacteur en chef et **Marie BEZOU**, rédactrice en chef adjointe

Rédaction **communication** (redacom@SGPresse.fr) : **Tanguy DEMANGE**, rédacteur en chef et **Sarah BENAYOUN**, rédactrice en chef adjointe

Rédaction **économique** (redaceco@SGPresse.fr) : **Etienne LACOUR**, rédacteur en chef et **Julien PAROT**, rédacteur en chef adjoint

**Reproduction, même partielle, rigoureusement interdite sauf accords spéciaux**

Les communiqués publicitaires sont suivis d'un astérisque (\*)

**LA VIE DES AFFAIRES EN QUELQUES LIGNES*****Dans les sociétés : les conseils d'administration et de surveillance***

♦ **Suez Environnement** : L'assemblée générale du 12 mai 2015 est appelée à statuer sur la ratification de la cooptation de Mme Anne LAUVERGEON, consultante (société A.L.P.), fondateur et partner d'Efficiency Capital (plateforme d'investissement pour financer les projets innovants dans le domaine de l'énergie et des ressources naturelles) en qualité d'administrateur et le renouvellement de son mandat d'administrateur ; la ratification de la cooptation de M. Isidro FAINE CASAS, président de CaixaBank, en qualité d'administrateur ; le renouvellement de M. Nicolas BAZIRE, conseiller référendaire honoraire à la Cour des comptes, directeur général de Groupe Arnault, de Mme Valérie BERNIS, directeur général adjoint, en charge des communications, du marketing et du développement durable, de GDF Suez, de M. Lorenz d'ESTE, associé gérant d'E Gutzwiller & Cie et conseiller de la direction générale de BNP Paribas, et de Mme Isabelle KOCHER, administrateur-directeur général délégué en charge des opérations de GDF Suez, en qualité d'administrateurs.

***Dans les sociétés : les nominations***

♦ **Drouot Enchères** : M. Alexandre GIQUELLO, associé au sein de la maison de ventes Binoche et Giquello, est nommé président de Drouot Enchères. Il succède à M. Claude AGUTTES.

♦ **Volkswagen** : M. Herbert DIESS, jusqu'alors membre du directoire en charge du développement de BMW AG, est nommé président de la marque Volkswagen ainsi que membre du directoire de Volkswagen AG à compter du 1er juillet 2015. Il remplace M. Martin WINTERKORN, qui restera néanmoins président du directoire du groupe Volkswagen. Dans le contexte de cette nomination, la nouvelle fonction de "Président du directoire de la marque Volkswagen" sera créée au sein du directoire du Groupe.

♦ **Max Havelaar** : Mme Dominique ROYET, ancienne directrice du développement et des partenariats de WWF, est nommée directrice générale de max Havelaar France. Agée de 52 ans, elle est diplômée de l'IFG Toulouse et de l'institut de l'entreprise.

♦ **Nissan** : M. Francesco MANSELLI, jusqu'alors directeur financier de Nissan Italie, est nommé directeur administratif et financier, membre du comité de direction de Nissan West Europe (France, Pays-Bas, Belgique et Luxembourg). Agé de 46 ans, il est diplômé de l'ESC de Troyes et titulaire d'un bachelor en business economics de l'université de Cassino (Italie).

***Dans les sociétés : les affaires***

♦ **Louvre Hotels** : Le groupe chinois Jin Jiang International a racheté le français Louvre Hotel Group (Campanile, Kyriad) au fonds d'investissement Starwood Capital, pour un montant de 1,3 milliard d'euros, ont annoncé hier les deux parties concernées. Cet accord "permettra de renforcer le développement du tourisme hôtelier entre la France et la Chine et l'expansion internationale des marques des deux groupes", précisent Jin Jiang et Starwood Capital dans un communiqué commun. Lors de l'annonce cet automne de leur rapprochement, Jin Jiang et Louvre Hotels Group avaient mis en avant les synergies envisagées, le chinois ne possédant aucun hôtel en France tandis que le français ne compte que peu d'établissements en Asie, région pourtant en plein essor. Depuis 2011, les deux groupes avaient déjà mis en place un partenariat visant à "accroître leur visibilité dans leurs marchés respectifs".



♦ **Bic** : Le groupe français Bic a annoncé vendredi la vente de ses activités dans les piles à combustible portables à l'entreprise britannique Intelligent Energy pour un montant maximum de 19,5 millions d'euros. La transaction, qui inclut les brevets, les technologies associées et le savoir-faire de Bic dans ce secteur, prévoit un versement initial de 13,3 millions d'euros, précise Bic. Un paiement complémentaire potentiel pouvant s'élever jusqu'à 6,2 millions d'euros est aussi prévu par l'accord de cession, qui devrait intervenir d'ici fin mars. Cotée à la Bourse de Londres, Intelligent Energy est spécialisée dans le développement de piles à combustible modulaire et à faible teneur en carbone.

♦ **Sika / Saint Gobain** : Les rangs des actionnaires minoritaires qui s'opposent à la prise de contrôle de Sika par le français Saint-Gobain, continuent de grossir, a affirmé vendredi le président du groupe suisse de spécialités chimiques Paul HALG alors que les deux sociétés campent sur leur position. "Le soutien a augmenté constamment", a-t-il inidque, lors d'une conférence de presse qui s'est tenue à Zurich à l'occasion de la publication des résultats annuels de Sika. Les actionnaires qui s'opposent à l'opération représentent désormais quelques 50 % du capital, a-t-il quantifié. Début décembre, Saint-Gobain avait proposé 2,3 milliards d'euros au cours de l'époque à cinq héritiers du fondateur de Sika qui détiennent 16,1 % du capital mais 52,4 % des droits de vote, lui permettant ainsi de prendre le contrôle du groupe sans lancer d'offre publique d'achat.

♦ **Lloyds Banking Group** : La banque britannique Lloyds Banking Group (LBG) est revenue dans le vert l'an passé, pour la première fois depuis son sauvetage par l'Etat lors de la crise financière de 2008, et va verser de nouveau un dividende à ses actionnaires. Le groupe, dont l'Etat conserve près de 24 % du capital, a dégagé en 2014 un bénéfice net de 1,125 milliard de livres (1,54 milliard d'euros au taux de change actuel), contre une perte nette de 838 millions de livres en 2013. La banque a notamment divisé par près de quatre ses pertes liées à des crédits accordés à des clients non solvables.

♦ **Thales** : Le gouvernement australien a annoncé vendredi qu'il confiait au français Thales, géant de l'électronique et de la défense, la mise au point d'un système intégré de gestion du contrôle aérien civil et militaire, un contrat de plusieurs centaines de millions d'euros. Le système "OneSky" remplacera le contrôle aérien civil actuel de l'Australie, un programme qui date de la fin des années 1990 et qui avait déjà été élaboré par Thales, a affirmé le ministre de la Défense Kevin ANDREWS. "Ce programme fera de l'Australie le premier pays au monde à commander un système de contrôle du trafic aérien intégré civil et militaire", a-t-il déclaré. Ce programme permettra aux contrôleurs aériens de partager les données de vol et de parvenir "à des flux fluides" dans le trafic intérieur et international, a-t-il ajouté dans un communiqué.

♦ **Avril / LDC** : Avril (ex-Sofiproteol) et LDC, propriétaire des marques Loué et Le Gaulois, ont annoncé vendredi avoir finalisé leur accord d'alliance grâce auquel les deux groupes entendent mener "la reconquête du marché" français de la volaille, où plus de 40 % de la consommation est importée. Cette annonce est la conséquence de la validation mardi par l'Autorité de la concurrence du rachat par LDC des activités d'abattage et de vente de volailles de Glon Sanders, appartenant au groupe Avril. Par cette alliance, Avril compte se recentrer sur la nutrition animale, et LDC sur la production de viande et ont annoncé 175 millions d'euros d'investissements dans les 5 ans. Le groupe Avril aura une participation minoritaire dans cette société. Via sa branche de financement et de développement qui a conservé le nom Sofiprotéol, le groupe Avril prendra également une "participation marginale" dans LDC avec un siège au conseil de surveillance du volailler.

♦ **Groupe Flo** : Groupe Flo, dont les brasseries et restaurants (Hippopotamus, Tablapizza) connaissent une baisse de fréquentation depuis des mois, a publié une perte nette de 35,7 millions d'euros sur son exercice 2014, et mise sur son plan de redressement pour sortir la tête de l'eau. En 2013, il avait enregistré un bénéfice net de 7,9 millions d'euros. Le groupe de 312 restaurants, qui compte une nouvelle équipe de direction depuis six mois, a dégagé un chiffre d'affaires en baisse de 9,6 % l'an dernier, à 313,6 millions d'euros, le secteur le plus impacté étant la restauration à

## Correspondance économique .....

thème (-12 %), précise Groupe Flo dans un communiqué. Les brasseries (33 établissements dont Bofinger ou le Vaudeville à Paris) sont celles qui s'en sortent le mieux et affichent un chiffre d'affaires en baisse limitée de 3 %, à 70,1 millions d'euros.

♦ **IAG** : Le groupe aérien hispano-britannique International Airlines Group (IAG) a annoncé vendredi un bénéfice net multiplié par huit en 2014 grâce au redressement d'Iberia et à la baisse des coûts du kérosène. La maison mère de la compagnie espagnole ainsi que de British Airways, qui a par ailleurs fait récemment une proposition de rachat de l'irlandaise Aer Lingus, a vu son résultat s'envoler à 982 millions d'euros l'an dernier contre 122 millions un an plus tôt. Iberia a notamment réalisé un bénéfice opérationnel après une perte en 2013. "Le redressement de la compagnie a été remarquable, à la fois financièrement et opérationnellement", a noté le directeur général Willie WALSH. La chute actuelle des cours du pétrole s'est par ailleurs traduite par une facture allégée en carburant en fin d'année, même si cet effet a en partie été effacé par les mécanismes de couverture et des effets de change négatifs. IAG espère réaliser en 2015 un bénéfice opérationnel supérieur à 2,2 milliards d'euros.

♦ **Orange** : Orange a dévoilé hier à Barcelone une nouvelle offre à bas coût baptisée "Klif", disponible dans la zone Afrique et Moyen-Orient et comprenant un smartphone associé à un forfait data afin de développer l'internet mobile sur le continent africain. Pour 40 dollars au maximum suivant les pays, l'acheteur aura droit en moyenne à un forfait comprenant six mois de données à raison de 500 Mo par mois de téléchargement, à un forfait voix de six mois compris entre 30 minutes et une heure chaque mois, ainsi qu'à six mois de SMS. Ce smartphone, utilisable avec deux cartes SIM, sera compatible avec la 3G et pourra s'appuyer sur les réseaux que l'opérateur développe actuellement en Afrique. L'offre sera déployée avant l'été dans 13 pays, dont l'Egypte, le Sénégal, la Tunisie, le Kenya, le Mali et la Côte d'Ivoire, puis six autres avant fin 2015.

♦ **Volkswagen** : Le numéro un européen de l'automobile, le groupe allemand Volkswagen, a fait preuve vendredi d'une grande prudence pour l'exercice 2015 après avoir présenté un crû 2014 marqué par des records, évoquant une conjoncture difficile. "Nous regardons l'année dernière avec satisfaction : malgré un environnement conjoncturel difficile, nous avons atteint nos objectifs pour 2014", s'est félicité le président-directeur général de Volkswagen Martin WINTERKORN. Le mastodonte aux douze marques, présent tant dans les voitures (Audi, Porsche, VW, Seat, Bentley, etc) que dans les camions, les bus et les motos, a dégagé en 2014 un bénéfice net part du groupe en hausse de 20 % sur un an, à 10,8 milliards d'euros, selon les chiffres dévoilés à l'issue d'une réunion de son conseil de surveillance. Grâce à un bond des livraisons aux clients (+4,2 %) à 10,14 millions d'unités, son chiffre d'affaires a atteint 202,5 milliards d'euros, du jamais vu pour le groupe de Wolfsburg (nord).

♦ **Sopra Steria Group** : Sopra Steria Group, né de la fusion des deux concurrents Sopra et Steria au 31 décembre 2014, a publié vendredi son premier chiffre d'affaires combiné, qui s'est élevé à 3,37 milliards d'euros en 2014. En 2013, les deux entreprises de services informatiques avaient totalisé un chiffre d'affaires de 3,10 milliards d'euros (1,35 milliard pour Sopra, 1,75 milliard pour Steria). La fusion doit propulser Sopra Steria Group à la quatrième place de son secteur en France et à la dixième en Europe, avec quelque 35 000 salariés dans 24 pays.

### **Dans les institutions publiques**

♦ **Arcep** : L'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (Arcep) note, au sujet du projet de décret supprimant l'interdiction imposée aux opérateurs et aux gestionnaires d'infrastructures de communications électroniques de ne pas communiquer à l'Etat, aux collectivités territoriales et à leurs regroupements, les informations relatives à leurs infrastructures localisées autour des installations d'importance vitale, au sens du code de la défense, que ce dernier vise à simplifier la mise en œuvre du droit à la connaissance des réseaux de l'Etat, des collectivités territoriales et de leurs regroupements. Des réseaux qui sont par ailleurs "soumis au respect de la confidentialité des informations sensibles dont ils sont destinataire", rappelle l'Arcep.

**L'AGENDA DU DIRIGEANT****A VOIR - A ENTENDRE** ◀

→ La plupart des émissions signalées peuvent être vues ou écoutées en différé sur les sites Internet des médias concernés.

Lundi

- 6h45 **France Culture** : M. Jean-François DUFOUR, directeur de DCA Chine-Analyse ("Les enjeux internationaux" : "Chine. Les priorités de l'industrie agroalimentaire")
- 7h15 **BFM Business** : M. Paul AMSELLEM, président de Mobile Network Group ("Good morning business")
- 12h30 **BFM Business** : M. Stéphan FRANÇAIS, président-directeur général de Thomson Computing ("L'invité d'Hedwige CHEVRILLON")
- 18h00 **BFM Business** : Mme Agnès BENASSY-QUERE, présidente déléguée du Conseil d'analyse économique, et M. Jean-Hervé LORENZI, président du Cercle des économistes ("Le Grand Journal")
- 18h20 **France Culture** : MM. Benjamin DESSUS, ingénieur et économiste, président de l'association Global Chance, et Henri PREVOT, ingénieur général des mines, spécialiste des questions de sécurité économique et de politique de l'énergie ("Du grain à moudre" : "Le nucléaire est-il rentable ?")
- 18h45 **France Info** : M. Frédéric OUDEA, président-directeur général de la Société générale ("L'interview éco")

**CARNET****Décès**

- M. Alfred DIEFENBACHER, préfet honoraire, ancien préfet, chef du service de coopération technique internationale de police, ancien préfet de l'Allier, de l'Essonne et de la Réunion, ancien maire (app. RPR) de Montbrun-les-Bains, à l'âge de 99 ans. M. Alfred DIEFENBACHER était notamment le père de MM. Jean-Louis DIEFENBACHER, ancien élève de l'ENA (promotion "Robespierre"), ancien administrateur civil, ancien délégué général de Vivendi pour la région Asie-Pacifique, ancien chargé de la sous-direction des affaires immobilières et mobilières à la préfecture de police, ancien collaborateur de M. Paul DIJOU au secrétariat d'Etat auprès du ministre de l'Intérieur (Départements et Territoires d'Outre-mer), et de Michel DIEFENBACHER, ancien élève de l'ENA (promotion "Simone Weil"), conseiller maître honoraire à la Cour des comptes, conseiller régional (UMP) d'Aquitaine, ancien député et ancien président du conseil général du Lot-et-Garonne, ancien préfet des régions Poitou-Charentes et Limousin, ancien préfet de la Guadeloupe et du Lot-et-Garonne.

*Edition complète du*

# Conseil Economique Social et Environnemental

Un ouvrage en un tome, sous reliure mobile

Cabinet du président

Composition du bureau et des services

Liste des membres, des groupes et des sections

Représentation dans les organismes

Biographies des membres du Conseil économique, social et environnemental



Une édition "LesBiographies.com"

---

# La

---

# Correspondance économique

## Quotidien d'Informations économiques et sociales

ETUDE HEBDOMADAIRE

Lundi 2 mars 2015

### Les réformes structurelles engagées par l'Italie depuis 2011 pour améliorer la compétitivité du pays, selon l'Institut de l'entreprise

L'Institut de l'entreprise vient de publier un rapport de M. Charles TROTTMANN, "Italie : le chemin escarpé des réformes". Ce rapport s'inscrit dans le cadre d'un groupe de travail mis en place par l'Institut et présidé par M. Michel PEBEREAU, président d'honneur de BNP Paribas, qui se donne pour objet d'analyser des exemples concrets de redressements budgétaires conduits en Europe depuis le début de la crise. Dans le cadre de notre rubrique "Etude hebdomadaire" nous publions, ci-dessous, de larges extraits de ce rapport, consacrés aux réformes structurelles engagées par l'Italie depuis 2011.

### "Le système des retraites italien a été réformé en 2011 pour s'adapter à l'espérance de vie de la population et paraît aujourd'hui soutenable à long terme"

Dans le cadre du plan de consolidation budgétaire adopté en 2011, une ambitieuse réforme du système de retraite italien a été inscrite dans la loi. Elle met en place, à compter de 2012, un régime des retraites notionnel à cotisations définies étendu à l'ensemble des travailleurs, y compris ceux qui, aux termes de la loi précédente, relevaient d'un régime à prestations définies.

La réforme limite les possibilités de préretraites précédemment existantes, en prévoyant deux voies d'accès à la retraite :

- la retraite par limite d'âge, versée aux personnes ayant cotisé au moins vingt ans et atteint l'âge légal du départ à la retraite ;
- la retraite anticipée, qui peut être perçue à condition d'avoir cotisé pendant la durée nécessaire.

Les conditions d'âge sont également modifiées :

- l'âge maximal de départ à la retraite est fixé à 70 ans, et pourra être ajusté dans l'avenir en fonction de l'évolution de l'espérance de vie. Le taux de conversion augmente avec l'âge de départ à la retraite, jusqu'à 70 ans ;
- l'âge légal de départ à la retraite est repoussé de 65 à 66 ans pour les hommes, quel que soit leur statut d'emploi, ainsi que pour les femmes employées dans le secteur public. Dans le secteur privé, l'âge légal de départ à la retraite est repoussé pour ces dernières de 60 à 62 ans, et sera progressivement porté à 66 ans à horizon 2018.

## **Correspondance économique** .....

La durée légale de cotisation est étendue :

- de quarante ans à quarante-deux ans et un mois pour les hommes et quarante et un ans et un mois pour les femmes ;
- cette durée sera allongée d'un mois en 2013 et un mois en 2014.

En outre, à compter de 2013, toutes les conditions d'âge et de durée de cotisation seront indexées sur l'évolution de l'espérance de vie telle que mesurée par l'Istat. Cette révision interviendra tous les trois ans jusqu'en 2019, puis tous les deux ans par la suite, sur la base d'une simple décision administrative (sans nécessité de passer par la loi). Selon les projections démographiques, ceci devrait conduire à porter l'âge légal de départ à la retraite à 67 ans d'ici 2019. En tout état de cause, une "clause de sauvegarde" prévoit que l'âge légal de départ à la retraite sera porté à 67 ans de plein droit en 2021, même si les évolutions démographiques intervenues d'ici là ne conduisaient pas à cette évolution.

En complément de cette réforme structurelle, la loi a prévu deux mesures conjoncturelles destinées à limiter le poids des pensions de retraite dans le budget de l'Etat :

- les pensions dont le montant est supérieur à trois fois la pension minimale (1400 euros) sont désindexées de l'inflation en 2012. Cette désindexation est étendue en 2013 aux pensions supérieures à deux fois la pension minimale (935 euros) ;
- les pensions de retraite les plus élevées sont soumises à une contribution exceptionnelle de solidarité jusqu'en 2014.

L'âge moyen de départ à la retraite devrait ainsi passer de 61 ans sur la période 2006 - 2010 à 64 ans en 2020, 67 ans en 2040 et 68 ans en 2050. La réforme des retraites devrait également permettre des économies annuelles pour le budget de l'Etat de l'ordre de 1,2 % du PIB à horizon 2020. L'économie totale cumulée à horizon 2060 est évaluée à 60 % du PIB.

Si l'équilibre structurel du système des retraites italien apparaît ainsi assuré à long terme, le régime demeure toutefois en déséquilibre à court terme, avec un déficit de 11,1 milliards d'euros en 2013, qui devrait se maintenir au-dessus de 10 milliards d'euros en 2014 et 2015, principalement en raison de la faiblesse des recettes dans une conjoncture économique dégradée

### **L'Italie a progressivement réformé son marché du travail, afin d'augmenter la flexibilité à l'embauche, de favoriser une meilleure adéquation des salaires à la productivité et d'améliorer l'accompagnement des demandeurs d'emploi**

**La réforme du marché du travail conduite en 2012 a permis d'augmenter la flexibilité du droit du travail, sans pour autant en bouleverser l'économie générale**

Le gouvernement italien a fait adopter une réforme structurelle du marché du travail en avril 2012. La loi visait notamment à :

- augmenter la flexibilité à l'entrée du contrat de travail, en simplifiant et en réduisant le nombre de contrats de travail atypiques. De nombreuses formes de contrats de travail complexes, qui aggravaient la dualité du marché du travail, sont supprimées : les types de contrats de travail passent ainsi de quarante-six à huit. Dans le même temps, le recours au contrat à durée déterminée de droit commun est rendu plus simple ;

## Correspondance économique .....

- augmenter la flexibilité à la sortie du contrat de travail, en réduisant l'insécurité juridique liée au licenciement. La sanction prévue jusqu'alors en cas de licenciement injustifié était la réintégration dans le poste de travail, ce qui créait une forte insécurité et une complexité majeure tant pour le salarié que pour l'employeur. La modification de l'article 18 du Code du travail autorise désormais le juge à graduer la sanction pour licenciement abusif en fonction de la gravité du cas, au lieu d'ordonner, comme par le passé, la réintégration pure et simple du salarié. Une procédure préalable de conciliation, qui pourrait réduire le nombre d'actions en justice, a aussi été rendue obligatoire ;
- favoriser l'apprentissage et la transition vers le marché du travail des apprentis. Les contrats d'apprentissage conclus par les entreprises de moins de dix salariés entre 2012 et 2016 sont ainsi exemptés de contributions sociales pour une durée de trois ans ;
- encourager le recours aux contrats à durée indéterminée. Pour contribuer à financer le système élargi d'assurance chômage et promouvoir la stabilité des emplois, le gouvernement a mis en place une surtaxe de 1,4 point de pourcentage sur les cotisations patronales au titre des contrats à durée déterminée (2,7 %, au lieu de 1,3 % pour les contrats à durée indéterminée). Cette surtaxe est remboursable si le contrat temporaire est converti en un contrat à durée indéterminée.

Une première évaluation de la réforme du marché du travail de 2012 a été publiée au début de l'année 2014 par le ministère du Travail italien<sup>12</sup>. Elle indique que de premiers effets positifs de la réforme, encore très limités, peuvent d'ores et déjà être observés, notamment :

- une augmentation du nombre de procédures de conciliation engagées en matière de licenciement (+ 14,8 % au deuxième semestre 2013 par rapport à la même période de l'année précédente) ;
- une réduction de la durée des procédures de licenciement et du nombre de réintégrations d'office ;
- une réduction marquée du nombre de contrats atypiques à compter du deuxième trimestre 2012 (collaborations, travail intermittent, contrats subordonnés et parasubordonnés...) (...).

Toutefois, les effets de la réforme sur l'emploi tardent à se faire sentir. Le chômage a continué d'augmenter au cours des années 2013 et 2014, pour atteindre 13,3 % en novembre 2014 selon l'Istat. Il s'agit du taux le plus élevé enregistré par l'organisme statistique italien depuis 1977, date à laquelle ont été lancées ces séries trimestrielles. Pour les 15-24 ans, le taux de chômage s'élève même à 43,9 % sur la période. Le taux de chômage italien a toutefois connu un reflux en décembre 2014, pour s'établir à 12,9 % selon les derniers chiffres publiés par l'Istat. Pour ce qui concerne l'évolution du type de contrats employés, si l'on constate effectivement une diminution des contrats atypiques, la proportion des contrats à durée indéterminée ainsi que celle des contrats d'apprentissage diminue également, au profit de l'augmentation des contrats classiques à durée déterminée.

### **Des accords nationaux interprofessionnels ont permis de progresser dans l'adéquation des salaires à la productivité**

En Italie, le cadre de la négociation salariale est fixé depuis l'accord tripartite du 7 juillet 1993 conclu entre les organisations syndicales, patronales et le gouvernement, au sein du système dit "à deux niveaux" : les négociations principales ont ainsi lieu au niveau des branches professionnelles,

## Correspondance économique .....

et des négociations subsidiaires peuvent avoir lieu au niveau des entreprises. Ce système a un inconvénient majeur dans un pays comme l'Italie, où les contrastes de productivité entre les territoires et les entreprises sont particulièrement marqués : il rigidifie le cadre de la négociation salariale et l'empêche de s'adapter finement au niveau de productivité des salariés, ce qui contribue à empêcher l'adaptation des coûts salariaux en cas de crise.

Trois accords nationaux interprofessionnels ont été conclus, successivement en 2009, 2011 et 2012, afin de favoriser la décentralisation des négociations collectives, en vue notamment de permettre une meilleure adéquation des salaires à la productivité.

En particulier, l'accord national interprofessionnel de juin 2011, traduit dans la loi en 2011, a permis de favoriser la décentralisation des négociations salariales, en prévoyant des clauses d'"opt-out" : les entreprises peuvent décider de s'affranchir des accords salariaux nationaux, afin de négocier directement au niveau de l'entreprise.

Cette possibilité a été renforcée par l'accord national interprofessionnel de novembre 2012. Afin d'inciter au développement de telles négociations, le gouvernement a prévu que les augmentations de salaires décidées sur la base d'une indexation sur l'augmentation de la productivité pourront bénéficier d'une exemption d'impôt (déduction de la base taxable de l'impôt régional sur les activités productives – Irap). Un fonds spécial a été créé à cet effet, et doté de 950 millions d'euros pour 2013, 1 milliard d'euros pour 2014 et 200 millions d'euros pour 2015. Les données disponibles indiquent toutefois que l'impact de ces accords demeure à ce stade limité. Le nombre d'accords d'entreprises a ainsi diminué de 15 % entre 2011 et 2013. L'incitation fiscale pourrait toutefois permettre de faire évoluer cette tendance, 61 % des accords conclus en 2013 l'ayant été grâce aux incitations fiscales mises en place en janvier 2013.

### **Le service public de l'emploi a été réformé pour permettre une meilleure couverture des travailleurs, mais la politique active de l'emploi demeure faible**

La réforme du marché du travail introduite en 2012 a sensiblement renforcé le service public de l'emploi, à la fois pour ce qui concerne l'indemnisation du chômage et pour l'accompagnement des demandeurs d'emploi :

- l'indemnisation du chômage attribuée par la CIG (Cassa integrazione guadagni) est ainsi étendue à certains travailleurs qui n'en bénéficiaient pas jusqu'alors, notamment les apprentis, les travailleurs à temps partiel ou les travailleurs occupant un premier emploi. Le système actuel d'indemnisation est progressivement remplacé, entre 2013 et 2017, par une assurance sociale pour l'emploi (Assicurazione sociale per l'impiego – ASpl) ;
- l'accompagnement des chômeurs est renforcé, avec l'harmonisation des services d'accompagnement proposés par les agences régionales.

Le système italien d'accompagnement du chômage demeure cependant marqué par une double faiblesse :

- un éclatement important entre les différents niveaux d'administration (le niveau central gère le système d'indemnisation du chômage, les régions sont responsables de la formation professionnelle, les provinces gèrent les 556 centres pour l'emploi répartis sur le territoire national...). Une structure de coordination a été mise en place en 2013 afin de faciliter la coopération entre les différents niveaux d'administration, notamment en édictant des lignes directrices et en mettant en place un système d'information partagé ;



## Correspondance économique .....

- un faible niveau des politiques actives de l'emploi. Celles-ci représentaient seulement 0,34 % du PIB en Italie en 2011, contre 0,8 % en Allemagne et près de 1 % en Espagne. La loi de finances pour 2014 a également mis en place un fonds pour les politiques actives du marché du travail, afin de financer des initiatives pour la formation des chômeurs, mais son ambition demeure limitée.

### **Le Jobs Act, en cours de négociation par le gouvernement italien, devrait permettre de franchir une étape supplémentaire dans la modernisation du marché du travail**

Le gouvernement de Matteo RENZI, partant du constat que les réformes du marché du travail menées depuis 2012 demeurent insuffisantes pour permettre un redémarrage de l'emploi en Italie, a présenté au Conseil des ministres le 12 mars 2014 un nouveau projet de réforme, communément appelé Jobs Act, qui comporte deux volets.

Le premier volet, contenu dans le décret-loi présenté en mars 2014, prévoit les dispositions suivantes :

- la durée des contrats à durée déterminée sans motif spécifique est portée de douze à trente-six mois. Toutefois, la proportion de salariés titulaires de ce type de contrat dans une entreprise ne pourra être supérieur à 20 % de l'ensemble du personnel ;
- les contrats à durée déterminée pourront être renouvelés jusqu'à huit fois sur une durée totale de trois ans, si cela est justifié par des raisons objectives et que le poste de travail demeure le même ;
- l'obligation d'observer un temps minimum entre deux contrats à durée déterminée est supprimée ;
- les contrats d'apprentissage sont rendus plus simples : jusque-là, la possibilité d'embaucher un apprenti était conditionné au fait d'avoir embauché en emploi stable une certaine proportion des apprentis précédemment employés. Cette obligation est supprimée ;
- le document unique de régularité contributive (Durc), formalité administrative lourde, est supprimé au profit d'un formulaire en ligne.

Le second volet, plus ambitieux, fait l'objet d'une loi qui a été votée le 8 octobre par le Sénat devant lequel le gouvernement avait engagé sa responsabilité sur le texte, et approuvé définitivement par la Chambre des députés le 3 décembre. Ses principales dispositions sont les suivantes :

- l'instauration d'un CDI "à protection croissante", applicable pour toutes les nouvelles embauches : durant les trois premières années du contrat, le licenciement serait facilité, et deviendrait ensuite de plus en plus onéreux avec l'ancienneté du salarié ;
- une modification, voire une abrogation de l'article 18 du Code du travail italien, qui prévoit une protection du salarié contre le licenciement abusif, avec obligation de réintégration sur décision du juge. Cet article, considéré comme l'un des principaux motifs de rigidité du droit du travail italien, constitue un symbole très fort pour les syndicats et les partis de gauche. Les dispositions le concernant ont donné lieu à des débats intenses au Sénat, si bien que la formulation du texte transmis à la Chambre demeure très vague, renvoyant essentiellement aux décrets d'application sur ce sujet ;

## **Correspondance économique** .....

- une incitation fiscale pour les entreprises embauchant des salariés en CDI, qui se verront exonérées de charges pour trois ans ;
- la possibilité de modifier le poste de travail d'un salarié dans le cadre d'une restructuration, à condition que son salaire soit sauvegardé ;
- l'introduction, à titre expérimental, d'un salaire minimum garanti dans les secteurs qui ne sont pas régis par des conventions collectives ;
- l'instauration d'un nouveau dispositif d'indemnisation du chômage, applicable à tous les salariés (y compris les bénéficiaires de contrats atypiques qui demeuraient à l'écart de la précédente réforme), avec une obligation de formation et une possibilité de sanction en cas de défaut d'implication ou de refus d'offres d'emploi par le salarié. Le dispositif serait animé par une agence nationale unique. Les cotisations chômage pourraient par ailleurs être modulées entre les secteurs et les entreprises, en fonction du taux de recours de leurs salariés à l'assurance chômage.

Les décrets sont en cours de préparation et seront publiés au cours du premier semestre de l'année 2015. S'ils sont conformes à l'ambition du texte d'habilitation, cette réforme pourrait donner une impulsion nouvelle au marché du travail italien.

Son impact ne devrait toutefois se faire sentir qu'à moyen terme : la plupart des économistes ne prévoient pas d'effet notable avant trois ans. A court terme, le taux de chômage italien devrait donc se maintenir à un niveau élevé, même en cas de sortie de récession ; le Crédit agricole prévoit ainsi que le taux de chômage devrait retomber à 12,6 % au deuxième trimestre 2015, tandis que BNP Paribas table encore sur un taux de 12,9 % en 2015. La Commission européenne, pour sa part, table sur une stabilisation du taux de chômage à 12,8 % pour 2015 avant une légère diminution à 12,6 % en 2016.

### **Le fonctionnement du marché des biens et services a été réformé dans de nombreux secteurs, en vue d'accroître la concurrence**

L'Italie a mis en œuvre en 2012 une série de réformes visant à augmenter la concurrence sur le marché des biens, la plupart étant contenues dans les décrets dits "Salva Italia" ("sauver l'Italie") et "Cresci Italia" ("faire croître l'Italie").

Les mesures concernent en particulier les services commerciaux, notamment :

- la liberté d'établissement des horaires d'ouverture pour les commerces ;
- la suppression de restrictions géographiques à l'exercice d'activités commerciales (distances minimales entre les commerces, etc.) ;
- extension des pouvoirs de l'autorité de la concurrence, qui peut désormais contester devant les tribunaux les actes administratifs qui apportent des restrictions injustifiées à la concurrence ;
- la mise en place de tribunaux commerciaux spécialisés afin de régler plus rapidement les litiges.

Des mesures importantes ont également été prises en vue de réformer les professions réglementées. Les principales dispositions sont :

- la suppression des tarifs réglementés pour les services professionnels (avocats, notaires...) ;
- l'augmentation des offices de notaire ;

## **Correspondance économique** .....

- l'augmentation des licences de pharmacie, avec l'objectif de création de 5000 nouvelles pharmacies ;
- l'autorisation de la vente de médicaments sans ordonnance en dehors des pharmacies.

Des mesures de libéralisation ont également été prises dans le domaine des services publics, et en particulier :

- la séparation entre l'opérateur des réseaux de gaz (Snam Network gas) et le distributeur (ENI) en vue de permettre l'ouverture à la concurrence ;
- la réforme du calcul des tarifs de l'énergie en vue de permettre une réduction des prix ;
- la libéralisation de la distribution du carburant (liberté d'approvisionnement des stations-service, liberté de vente des produits non pétroliers dans les stations-service, libéralisation des horaires d'ouverture...);
- la rationalisation des services publics locaux, avec des incitations au regroupement et à l'usage de marchés publics (limitation des possibilités de management in-house, caducité des concessions accordées sans passage par un marché public dans le domaine des services locaux de transport...);
- la mise en place d'une autorité de régulation des transports, chargée de superviser la dérégulation des secteurs ferroviaire, aérien, maritime et routier. Elle aura notamment pour mission, à court terme, de favoriser l'augmentation de l'offre de taxis, de réguler les tarifs autoroutiers et d'organiser la révision des concessions autoroutières. Le gouvernement a en revanche renoncé, face à la pression de la profession, à augmenter dans l'immédiat le nombre de licences de taxi.

L'OCDE a mis à jour en 2012 son indice PMR (product market regulation) pour l'Italie, à la demande du gouvernement italien, afin d'évaluer l'impact des réformes engagées sur le marché des biens et services. Cette première évaluation indique un progrès notable dans la limitation des restrictions à la concurrence sur le marché des biens et services : entre 2008 et 2012, l'indice de réglementation a ainsi diminué de 13 %, avec des progrès marqués dans les domaines des services publics (17 %), du commerce de détail (11 %), ou encore des services aux entreprises (31 %). Le niveau des restrictions sur le marché des biens en Italie demeure supérieur à celui des autres grands pays européens, mais réalise grâce aux mesures adoptées un progrès substantiel".



### **LES CABINETS MINISTÉRIELS**

Biographies exhaustives et organigrammes complets  
imprimés sur feuilles mobiles réunies sous reliures amovibles constamment actualisées

**Une édition LesBiographies.com**

Société Générale de presse 13, avenue de l'Opéra, 75039 Paris CEDEX 01. Téléphone 01 40 15 17 89. Télécopie 01 40 15 17 15



En 2015, Saint-Gobain  
fête ses 350 ans

Chiffre d'affaires

41 Mds€

Résultat d'exploitation

2,8 Mds€

Résultat net

+ 60 %  
953 M€

Dividende\*

1,24 €  
par action.

\* Montant qui sera proposé à l'Assemblée générale.  
50% versés en espèces et 50% en espèces  
ou en actions au choix de l'actionnaire.

# RÉSULTATS ANNUELS 2014

« L'année 2014 a confirmé l'amélioration des résultats du Groupe malgré un contexte macroéconomique difficile en France et incertain en Allemagne. Les autres zones géographiques ont enregistré un bon niveau de croissance. Nous avons partout poursuivi nos efforts d'adaptation des coûts. Cette année, le Groupe a engagé une évolution importante de son portefeuille d'activités. Le projet d'acquisition du contrôle de Sika et le lancement d'un processus concurrentiel de mise en vente de Verallia marquent l'accélération de la mise en œuvre de la stratégie énoncée en novembre 2013. Pour 2015, nous allons ainsi poursuivre l'exécution de nos priorités stratégiques et nous visons une nouvelle amélioration du résultat d'exploitation à structure et taux de change comparables ainsi que le maintien d'un autofinancement libre élevé. »

Pierre-André de Chalendar  
Président-Directeur Général

## PROCHAINS RENDEZ-VOUS

28 Avril

Publication  
du chiffre d'affaires  
du premier trimestre

4 Juin

Assemblée générale,  
Palais des Congrès,  
Paris

Tous les résultats sur  
sur [www.saint-gobain.com](http://www.saint-gobain.com)

► N° Vert 0 800 32 33 33

eurokapi